



RAPPORT D'ACTIVITE

Site Natura 2000 FR9112004

Hautes Garrigues du Montpelliérais



2013/2014



Maître d'ouvrage :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault
Suivi de la démarche : Marie-Cécile Lyx

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de L-R
Suivi de la démarche : Nathalie Lamande

Animateur Natura 2000 :

Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
Hôtel de communauté
25, allée de l'Espérance
34270 Saint-Mathieu-de-Trévières
Tel : 04.67.55.17.00
Mail : grandpicsaintloup@ccgpsl.fr

Crédits photographiques :

Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup



Table des matières

1- Préambule	5
2- Présentation du programme d'animation 2012/2013.....	7
3- Mise en œuvre des actions du Docob.....	9
1. Mise en œuvre des procédures de contractualisation du Docob.....	9
2. Mise en œuvre des actions d'information et de communication	12
3. Suivi de la mise en œuvre du Docob.....	16
4. Mise à jour du Docob	19
5. Veille environnementale.....	20
6. Relations avec les services de l'Etat.....	22
Annexes	23

Rapport d'activité – Hautes Garrigues du Montpelliérais
2013/2014

Le Document d'Objectif du site Natura 2000 FR9112004 « Hautes Garrigues du Montpelliérais » a été validé par le Comité de Pilotage final du 23 septembre 2013 et approuvé par arrêté préfectoral n° DDTM34-2013-12-03610 du 02 décembre 2013.

Le premier Comité de Pilotage « Animation » réuni le 23 septembre 2013 a désigné **la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, structure animatrice**, et **M. Philippe DOUTREMEPUICH**, Maire de Causse de la Selle, président du Comité de Pilotage.

La structure animatrice est chargée d'établir un rapport annuel de son activité et de la mise en œuvre du Docob. Le présent document constitue le premier rapport. Il couvre la période du 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2014.

1- Préambule

20 espèces inscrites à la directive Oiseaux sont nicheuses sur ce site de 45 000 hectares.

ESPECES	EFFECTIFS	TENDANCE	ETAT DE CONSERVATION DU SITE	
			Population	Habitat d'espèce
Aigle de Bonelli	3	Diminution	Défavorable	Défavorable
Circaète Jean le Blanc	26-50	Stable	Bon	Moyen
Fauvette pitchou	876-1777	Diminution?	Défavorable	Défavorable
Grand duc d'Europe	12-16	Stable	Bon	Moyen
Aigle royal	1	Augmentation	Bon	Bon
Bruant ortolan	300-600	Diminution	Défavorable	Défavorable
Busard cendré	8-16	Instable	Défavorable	Défavorable
Rollier d'Europe	36-57	Stable	Bon	Bon
Engoulevent d'Europe	1123-2205	Inconnue	Bon	Bon
Pipit rousseline	117-445	Diminution	Défavorable	Défavorable
Alouette lulu	658-977	Inconnue	Bon	Bon
Bondrée apivore	8-15	Augmentation?	Bon	Moyen
Vautour moine	0-1	Augmentation	Bon	Défavorable
Faucon pèlerin	4-6	Augmentation	Bon	Moyen
Martin pêcheur d'Europe	4-7	Stable	Moyen	Moyen
Crave à bec rouge	2-4	Diminution	Défavorable	Défavorable
Milan noir	12-20	Augmentation	Défavorable	Moyen
Outarde canepetière	0-2	Inconnue	Moyen	Moyen
Oedicnème criard	0-10	Inconnue	Moyen	Moyen
Pie grièche écorcheur	< 10	Diminution	Défavorable	Défavorable

Rapport d'activité – Hautes Garrigues du Montpelliérais
2013/2014

En fonction de l'Etat de conservation de la population de ces espèces, de leurs habitats et de la représentativité de la ZPS au niveau régional, les actions à mettre en place ont été priorisées.

5 espèces sont de priorité d'actions très forte, 6 de priorité forte et 9 de priorité modérée.

Code	Espèces	Etat de conservation sur la ZPS		Niveau de priorité d'actions
		Population	Habitats de l'espèce	
A093	Aigle de Bonelli	Défavorable	Mauvais	Très fort
A379	Bruant ortolan	Défavorable	Défavorable	Très fort
A084	Busard cendré	Défavorable	Défavorable	Très fort
A346	Crave à bec rouge	Mauvais	Mauvais	Très fort
A079	Vautour moine	Moyen	Moyen	Très fort
A091	Aigle royal	Bon	Moyen	Fort
A080	Circaète Jean-le-Blanc	Bon	Moyen	Fort
A302	Fauvette pitchou	Défavorable	Défavorable	Fort
A215	Grand-duc d'Europe	Moyen	Moyen	Fort
A255	Pipit rousseline	Défavorable	Défavorable	Fort
A231	Rollier d'Europe	Bon	Bon	Fort
A246	Alouette lulu	Bon	Bon	Modéré
A072	Bondrée apivore	Bon	Moyen	Modéré
A224	Engoulevent d'Europe	Bon	Bon	Modéré
A103	Faucon pèlerin	Moyen	Bon	Modéré
A229	Martin pêcheur d'Europe	Moyen	Moyen	Modéré
A073	Milan noir	Moyen	Moyen	Modéré
A133	Œdicnème criard	Moyen	Moyen	Modéré
A128	Outarde canepetière	Bon	Bon	Modéré
A338	Pie grièche écorcheur	Moyen	Moyen	Modéré

2- Présentation du programme d'animation 2013/2014

Le programme d'animation 2014 est composé des actions suivantes :

1. Mise en œuvre des procédures de contractualisation du Docob

- ✓ Recensement des bénéficiaires potentiels des MAEt et contrats Natura 2000
- ✓ Assistance technique à l'élaboration des contrats
- ✓ Assistance administrative au montage des dossiers
- ✓ Promotion de la charte et recensement des potentiels adhérents
- ✓ Rédaction PAE, présentation CRAE

2. Mise en œuvre des actions d'information et de communication

- ✓ Information et sensibilisation des acteurs du territoire
- ✓ Etude et sensibilisation sur les lignes électriques
- ✓ Incitation à la réalisation ou l'adaptation des plans de gestion en forêt
- ✓ Participation aux réunions et événements des PNA
- ✓ Initier et contribuer aux échanges avec d'autres animateurs pour mutualiser les expériences
- ✓ Organiser deux réunions publiques
- ✓ Animation du groupe de travail sur le foncier
- ✓ Mise à jour du site Internet
- ✓ Rédaction de communiqué de presse

3. Suivi de la mise en œuvre du Docob

- ✓ Suivi des actions et mise en œuvre du Docob
- ✓ Lancement et suivi de ETUD1-1
- ✓ Renseignements de l'outil SUDOCO (Outil de suivi des Doco)
- ✓ Rapport annuel d'activité
- ✓ Organisation et secrétariat du COPIL
- ✓ Etablissement de la programmation financière
- ✓ Rechercher des financements complémentaires

4. Mise à jour du Docob

- ✓ Réajustement du périmètre

5. Veille environnementale

- ✓ Information et conseils aux communes
- ✓ Information et suivi des projets dans le cadre de l'évaluation des incidences
- ✓ Veille et étude sur les projets APN
- ✓ Collecte de données naturalistes

6. Relation avec les services de l'Etat

- ✓ Réunion préparatoires des COPIL et réunions de cadrage diverses
- ✓ Réunion des opérateurs Natura 2000

Cette période correspond à la première année d'animation.

Si de nombreux contacts ont été pris en phase d'élaboration du Docob, ils n'ont pas été suffisants pour lancer dès cette première année des MAET ou des contrats Natura 2000.

De plus, le changement d'autorité de gestion des fonds européens a retardé l'élaboration des dossiers de demande de financements.

Pendant cette année 2014, les élections municipales ont aussi été une charge de travail supplémentaire. Sur ce grand site Natura 2000 plus de la moitié des maires ne se sont pas représentés ou n'ont pas été réélus. Au sein de la structure animatrice, ce sont près de 70 % des conseillers communautaires qui ont été nouvellement élus. Un travail important de sensibilisation a donc dû être mené.

En 2014, la réunion annuelle du Copil s'est tenue le 5 décembre.

3- Mise en œuvre des actions du Docob

1. Mise en œuvre des procédures de contractualisation du Docob

Nombre de jours affectés à l'action : 45 jours

Se répartissant comme suit :

- ✓ 9 jours pour recenser des bénéficiaires potentiels des MAEt et contrats Natura 2000
- ✓ 8 jours à l'assistance technique à l'élaboration des contrats
- ✓ 4 jours à l'assistance administrative au montage des dossiers
- ✓ 3 jours pour la promotion de la charte et le recensement de potentiels adhérents
- ✓ 16 jours pour la rédaction du PAE et la présentation en CRAE

Travail réalisé : en régie et prestation de la chambre d'agriculture de l'Hérault

Nombre de jours réalisés pour cette action : 42,5 jours

Différence jours prévus/jours réalisés : - 2,5 jours

Aucun contrat n'a été signé en 2014 mais les réunions, entretiens, échanges mails ou téléphoniques ont permis de créer des contacts en cette première année d'animation afin de contractualiser dans les années à venir.

Une grande partie du temps dédié à cet objectif a été de participer à la rédaction du PAEC des Garrigues de l'Hérault (Annexe 1).

Enfin, en cette première année d'animation, des contacts privilégiés avec le groupement des comités départementaux des activités de pleine nature ont permis de signer, dès la première année d'animation, une charte Natura 2000 de bonnes pratiques ce qui explique que des jours supplémentaires ont été nécessaires pour mener cette action (Annexes 2, 3 et 4).

ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ELABORATION DES CONTRATS		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 8 JOURS			
Descriptif de l'action	Recherche sur contrat dans autres sites				
Date	2013 : 21/10	Temps passé	0.25 j	Coût	50 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT <input type="checkbox"/> Par prestataire :				
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Contact tel pour échange technique				
Date	2014 :10,11/02	Temps passé	0.5 j	Coût	100 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT <input type="checkbox"/> Par prestataire :				
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 0.75 JOUR					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : -7.25 JOURS					

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE AU MONTAGE DES DOSSIERS		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 4 JOURS			
Descriptif de l'action	Travail Commission CCGPSL				
Date	2014 : 05 et 10/06 ; 20/08 ; 22/10	Temps passé	1.125 j	Coût	225 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT <input type="checkbox"/> Par prestataire :				
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 1.125 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : - 2.875 JOURS					

Rapport d'activité – Hautes Garrigues du Montpelliérais
2013/2014

RECENSEMENT DES BENEFICIAIRES POTENTIELS MAET ET CONTRATS		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 9 JOURS			
Descriptif de l'action	Contacts téléphoniques, courriels, rdv extérieurs				
Date	2013 : 16, 22, 23,28 /10 ; 4, 5, 12, 13, 18, 20,21 /11 2014 : 05, 24 et 25/03 ; 15/04 ; 02, 29, 28, 30/07 ; 18,19, 21,26/08 ; 22/12	Temps passé	6.75 j	Coût	1 350 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Travail charte lié à contrat				
Date	2013 :18/10	Temps passé	0.25 j	Coût	50 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Contact et travail avec FRC LR pour contrat				
Date	2014 : 04, 05/02 ; 23 et 25/07	Temps passé	1 j	Coût	200 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Travail foncier pour contrat				
Date	2014 : 07/03 ; 27/05	Temps passé	0.75 j	Coût	150 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 8.75 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : - 0.25 JOUR					

REDACTION PAE, PRESENTATION CRAE		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 16 JOURS			
Descriptif de l'action	Travail sur la superposition des sites en rapport avec PAE				
Date	2013 : 27/12 2014 : 18 et 19/03	Temps passé	1 j	Coût	200 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Travail limites PAE				
Date	2014 : 7 et 10/01 ; 10,11,15 et 16/07	Temps passé	3 j	Coût	600 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Rédaction PAE/appel d'offres				
Date	2014 : 7 et 14/04 ; 16, 17, 18, 19, 23, 24 et 25/06 ; 1, 2, 3, 8, 9, 29,30 et 31/07 ; 4,5,6,11,12,13,18,19,20, 27 et 28/08 ; 29 et 30/09 ; 02, 3, 6, 7, 8, 16/10 ; 6, 10, 12,13,14, 17, 18,20 et 26/11	Temps passé	17.75 j	Coût	3500 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Annexe 1 : Page de couverture du PAEC des Garrigues de l'Hérault				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 21.75					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : + 5.75 JOURS					

Rapport d'activité – Hautes Garrigues du Montpelliérais
2013/2014

CHARTRE : PROMOTION ET RECENSEMENT DES POTENTIELS ADHERENTS		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 8 JOURS			
Descriptif de l'action	Contacts téléphoniques, mails, rdv....				
Date	2014 : 24/01, 12,27/02 ; 19/03 ; 19/05 ; 26/09 ; 22, 23 et 28/10	Temps passé	2.875 j	Coût	575 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	APN : Mise en forme Charte, réunions, courriels...				
Date	2014 : 25,26/02 ; 1, 2, 3, 7, 10, 30/04 ; 02, 05, 07 et 12/05 ; 02/06 ; 07, 08,11,13,14, 27 et 28/08	Temps passé	6.25 j	Coût	1250 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Annexe 2 : Compte rendu de la réunion de concertation sur la Charte Natura 2000 et acteurs des Activités de Pleine Nature				
Descriptif de l'action	Chasse : Mise en forme Charte, réunions, courriels...				
Date	2014 : 14/04 ; 12/11	Temps passé	0.25 j	Coût	50 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Signature charte APN				
Date	2014 : 01, 02, 03,04, 05, 08 /12	Temps passé	0.75 j	Coût	150 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Annexe 3 : Actualité site Internet CGPSL : signature Charte N2000 Annexe 4 : Photographies : signature Charte N2000 avec les activités de pleine nature				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 10.125 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : + 2.125 JOURS					

2. Mise en œuvre des actions d'information et de communication

Nombre de jours affectés à l'action : 68 jours

Se répartissant comme suit :

- ✓ 18 jours pour l'information et sensibilisation des acteurs du territoire
- ✓ 4 jours d'étude et de sensibilisation sur les lignes électriques
- ✓ 4 jours pour l'incitation à la réalisation ou l'adaptation des plans de gestion en forêt
- ✓ 6 jours de participation aux réunions et événements des PNA
- ✓ 15 jours pour initier et contribuer aux échanges avec d'autres animateurs pour mutualiser les expériences
- ✓ 4 jours pour organiser deux réunions publiques
- ✓ 10 jours d'animation du groupe de travail
- ✓ 2 jours de mise à jour du site Internet
- ✓ 5 jours pour rédiger des communiqués de presse

Travail réalisé : en régie

Nombre de jours réalisés pour cette action : 51.875 jours

Différence jours prévus/jours réalisés : + 16.125 jours

Certaines actions d'information, les plans simples de gestion et sur les lignes électriques, n'ont pu être menées en 2014 par faute de temps et de moyens (pas de possibilité d'avoir un stagiaire pour travailler sur la dangerosité des lignes électriques).

L'information et la communication informelle (par échange téléphonique ou informatique par exemple) est très chronophage : ce sont lors de ces actions qu'une grande partie du temps est passé. La superposition des sites Natura 2000 sur le secteur justifie le nombre de jours important passé sur les actions de concertation entre animateurs Natura 2000.

LIGNE ELECTRIQUE : ETUDE ET SENSIBILISATION		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 4 JOURS			
Descriptif de l'action	Recherche sur Internet				
Date	2014 : 07/02 ; 22/10	Temps passé	0.5 j	Coût	100 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 0.5 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 3.5 JOURS					

INCITER A LA REALISATION OU A L'ADAPTATION D'UN PLAN DE GESTION EN FORET		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 4 JOURS			
Descriptif de l'action	Contact et rdv				
Date	2014 : 09/07	Temps passé	0.25 j	Coût	50 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 0.25 JOUR					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 3.75 JOURS					

Rapport d'activité – Hautes Garrigues du Montpelliérais
2013/2014

PARTICIPER AUX REUNIONS ET EVENEMENTS DU PNA		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 6 JOURS			
Descriptif de l'action	Réunions PNA Outarde canepetière				
Date	2014 : 6 et 7/01	Temps passé	0.5 j	Coût	100 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Réunions PNA Aigle de Bonelli, rdv terrain...				
Date	2014 : 9/01 ; 20/05	Temps passé	0.75 j	Coût	150 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Réunions PNA				
Date	2014 : 12 et 2/04	Temps passé	1 j	Coût	200 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Réunion placette alimentation				
Date	2014 : 7/04 ; 22/05	Temps passé	0.75 j	Coût	150 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Annexe 7 : Compte-rendu de la réunion sur les placettes d'alimentation ; 22 mai 2014 à Saint-Mathieu de Trévières				
Descriptif de l'action	Terrain pour espèces prioritaire				
Date	2014 : 26/06	Temps passé	0.5 j	Coût	100 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 3.25 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 2.75 JOURS					

REDACTION COMMUNIQUE DE PRESSE, LETTRE INFO		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 5 JOURS			
Descriptif de l'action	Travail sur la lettre d'information issue de l'élaboration du Docob				
Date	2013 : 16,18 et 22/10 ; 05, 20 et 29/11	Temps passé	1.875 j	Coût	375 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Travail sur le communiqué de presse				
Date	2013 : 7 et 8/10 2014 : 27/01 ; 02 et 03/12	Temps passé	1 j	Coût	200 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Annexe 5 : Communiqué de presse sur la validation du Docob				
Descriptif de l'action	Travail sur article				
Date	2014 : 28 et 29/10 ; 04, 05 et 08/12	Temps passé	0.75 j	Coût	150 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Annexe 6 : Article sur la signature de la Charte Natura 2000 dans le journal de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, décembre 2014				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 3.625 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 1.375 JOURS					

Rapport d'activité – Hautes Garrigues du Montpelliérais
2013/2014

MISE A JOUR DU SITE INTERNET		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 2 JOURS			
Descriptif de l'action	Mise à jour du site Internet				
Date	2013 : 09,10 et 14/10 ; 27/11 2014 : 06/01	Temps passé	1.125 j	Coût	225 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 1.125 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0.875 JOUR					

ECHANGES AVEC AUTRES ANIMATEURS		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 15 JOURS			
Descriptif de l'action	Echanges téléphoniques ou mail				
Date	2013 : 29/10 ; 19/11 2014 : 04,19 et 20/03 ; 05, 10, 18, 19 et 26/06 ; 1, 3, 23/07 ; 22 et 23/10	Temps passé	7.125 j	Coût	1 425 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Echange sur superposition de site				
Date	2013 : 17/12 2014 : 10/12	Temps passé	0.375 j	Coût	75 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Terrain avec CCVH ou LPO34				
Date	2014 : 28/01, 26/05	Temps passé	1 j	Coût	200 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Travail action commune				
Date	2014 : 07, 09, 13 et 15/01 ; 04, 05, 24, 25/03 ; 12 et 13/11 ; 06/11	Temps passé	4.875 j	Coût	975 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Réunion : pôle ONCFS colline, AG gestionnaire espaces naturels...				
Date	2014 : 9/04 et 20/05	Temps passé	1 j	Coût	200 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Lez et Symbo : Contact, réunion				
Date	2014 : 23/04, 27/08	Temps passé	1 j	Coût	200 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 15.375 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : + 0.375 JOUR					

Rapport d'activité – Hautes Garrigues du Montpelliérais
2013/2014

INFORMER ET SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 18 JOURS			
Descriptif de l'action	Contacts par échanges téléphoniques ou mail				
Date	2013 : 17 et 28/10, 8, 12, 19,20,21, 25 et 28/11 ; 2, 3, 4, 6, 11, 12, 16, 26/12 2014 : 14, 21, 24,29 ; 30 /01 ; 04,20 / 02 ; 10, 17, 18, 20, 21, 24, 25/03 ; 1, 3, 7, 14, 15, 24, 29,30/04 ; 02, 13, 15 et 19, 21, 26 et 27/05 ; 04, 05, 12,13 et 17/06 ; 8,9, 14, 15, 21,22, 25 et 28/07 ; 11, 12,13 et 29/08 ; 26 et 29/09 ; 06, 08, 21, 23, 27 et 30/10 ; 13/11 ; 01, 02, 10, 18 et 19/12	Temps passé	25.875 j	Coût	5 175 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Terrain pour sensibilisation				
Date	2014 : 28/01	Temps passé	0.375 j	Coût	75 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie TA / AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Travail avec les chasseurs d'Assas : terrain, réunion, échanges mails...				
Date	2014 : 05, 07 et 12/05 ; 11/06	Temps passé	1.5 j	Coût	300 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie TA / AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 27.75 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : + 9.75 JOURS					

3. Suivi de la mise en œuvre du Docob

Nombre de jours affectés à l'action : 31 jours

Se répartissant comme suit :

- ✓ 9 jours pour le suivi des actions et la mise en œuvre du Docob
- ✓ 5 jours pour le lancement et le suivi de ETUD1-1
- ✓ 4 jours pour la formation et le renseignement de l'outil SUDOCO
- ✓ 3 jours pour le rapport annuel d'activité
- ✓ 3 jours pour l'organisation et le secrétariat du COPIL
- ✓ 3 jours pour l'établissement de la programmation financière
- ✓ 4 jours pour rechercher des financements complémentaires

Travail réalisé : en régie

Nombre de jours réalisés pour cette action : 34 jours

Différence jours prévus/jours réalisés : +3 jours

SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 9 JOURS			
Descriptif de l'action	Travail sur le Docob pour impression/envoi				
Date	2013 : 2,3,4,7,8,9 / 10	Temps passé	3 j	Coût	600 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Réunion CEN pour finaliser actions 2014				
Date	2013 : 26/12	Temps passé	0.5 j	Coût	100 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Travail foncier ravin des Arcs				
Date	2013 : 13 et 27/12 2014 : 6, 8, 9, 14,21 et 30/01 ; 06/02	Temps passé	3.25 j	Coût	650 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Annexe 8 : Dossier de demande de subvention pour acquisition foncière				
Descriptif de l'action	Contact mail, téléphonique				
Date	2013 : 19 et 21/11 2014 : 12,13, 25, 26/02, 26/03 ; 9, 10, 15 et 24/04 ; 13, 14, 15, 21, 22 et 28/05 ; 07/07 ;25/08 ; 25 et 30/09 ; 06, 07, 22/10 ; 23 et 24/12	Temps passé	8.5 j	Coût	1 700 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 15.25 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : +6.25 JOURS					

Rapport d'activité – Hautes Garrigues du Montpelliérais
2013/2014

LANCEMENT ET SUIVI DE ETUD1-1		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 5 JOURS			
Descriptif de l'action	Contacts téléphoniques, mails pour élaborer dossier technique				
Date	2014 : 6, 7, 10, 11, 13, 17, 18, 19, 20, 24, 25/02 ; 03/03 ; 04, 05, 07, 08, 20 /08	Temps passé	5.125 j	Coût	1 025 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Elaboration du dossier demande subvention (devis, délibération, relation Etat...)				
Date	2014 : 15,16, 23,24, 31/07 ; 22/10	Temps passé	1.375 j	Coût	275 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Annexe 9 : Présentation du projet d'équipement des aigles à la Commission Environnement de la CCGPSL le 10 juillet 2014				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 6.5 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : + 6.5 JOURS					

RENSEIGNEMENT DE L'OUTIL SUDOCO		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 4 JOURS			
Descriptif de l'action	Formation Sudoco				
Date	2013 : 9 et 10/12	Temps passé	2 j	Coût	400 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Renseigner Sudoco				
Date	2014 : 03/01 ; 30/04 ; 28/05 ; 29/08 ; 07 et 30/10 ; 24/12	Temps passé	1.25 j	Coût	350 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Annexe 10 : Tableau du suivi des temps de Travail sur Sudoco				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 3.25 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0.75 JOUR					

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 3 JOURS			
Descriptif de l'action	Réalisation de la forme du rapport d'activité				
Date	2013 : 10/10	Temps passé	0.5 j	Coût	100 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Remplir le rapport d'activité				
Date	2014 : 03/01, 05,06/02 ; 30/04 ; 28/05 ; 29/08 ; 07 et 30/10 ; 03 et 27/11 ; 23 et 24/12	Temps passé	3.125 j	Coût	625 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 3.625 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : + 0.625 JOUR					

Rapport d'activité – Hautes Garrigues du Montpelliérais
2013/2014

ETABLIR LA PROGRAMMATION FINANCIERE		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 3 JOURS			
Descriptif de l'action	Effectuer demande d'acompte ou de paiement				
Date	2013 :20/11 2014 : 6 et 9/01 ; 21/02 ; 10/03 ; 06 et 27/10 ; 10,12,13 et 17/11	Temps passé	1.75 j	Coût	350 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 1.75 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES 1.25 JOURS					

ORGANISATION ET SECRETARIAT DU COFIL		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 3 JOURS			
Descriptif de l'action	Finalisation du CR et envoi				
Date	2013 : 08/10 2014 : 01, 02, 03, 04, 05, 08 et 09/01	Temps passé	3.25 j	Coût	650 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Annexe 11 : Compte rendu du Copil du 23/09/2013				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 3.25 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : + 0.25 JOUR					

RECHERCHE DE FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 4 JOURS			
Descriptif de l'action	Etablissement convention entre EPCI				
Date	2013 : 27/11 2014 : 29/09	Temps passé	0.375 j	Coût	75 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 0.375 JOUR					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 3.625 JOURS					

4. Mise à jour du Docob

Nombre de jours affectés à l'action : 8 jours

Se répartissant comme suit :

✓ 8 jours pour mettre à jour le périmètre du site

Travail réalisé : en régie

Nombre de jours réalisés pour cette action : 9 jours

Différence jours prévus/jours réalisés : +1 jour

MISE A JOUR DU PERIMETRE		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 8 JOURS			
Descriptif de l'action	Mise à jour à la parcelle du périmètre du site				
Date	2013 : 29,30,31 /10 ; 7, 12, 25,26 /11 2014 : 17, 18, 19, 20, 21 , 24, 25, 26 /02 ; 04, 05, 06/03	Temps passé	8.75 j	Coût	1 750 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Travail sur le périmètre et extension du site				
Date	2014 : 14/01	Temps passé	0.25 j	Coût	975 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 9 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : + 1 JOUR					

5. Veille environnementale

Nombre de jours affectés à l'action : 26 jours

Se répartissant comme suit :

- ✓ 8 jours pour l'information et le conseil aux communes
- ✓ 10 jours pour l'information et suivi des projets dans le cadre de l'évaluation des incidences
- ✓ 4 jours pour la veille et les études des projets APN
- ✓ 4 jours pour la collecte des données naturalistes

Travail réalisé : en régie

Nombre de jours réalisés pour cette action : 17 jours

Différence jours prévus/jours réalisés : - 9 jours

INFORMATION ET CONSEIL AUX COMMUNES		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 8 JOURS			
Descriptif de l'action	Mise en forme de la fiche de synthèse du site et des cartographies associées permettant aux porteurs de projets de renseigner la Formulaire simplifié d'évaluation des incidences				
Date	2013 : 7 et 8/10	Temps passé	0.5 j	Coût	100 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Annexe 11 : Fiche de synthèse du site				
Descriptif de l'action	Présentation commission CCGPSL				
Date	2014 : 17/11	Temps passé	0.125 j	Coût	25 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Annexe 14 : Présentation pour Commission agricole du 17/11/2014				
Descriptif de l'action	Sensibilisation des nouveaux élus : préparation dossier, rdv...				
Date	2014 : 5, 6, 12, 15,19 et 27/05 ; 02, 04, 12, 13, 16, 17, 24 et 26/06 ; 2 et 11/07 ; 05 et 26/08 ; 29/09 : 01, 09 et 16/12	Temps passé	6,625 j	Coût	1325 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Annexe 14 : Présentation pour les nouveaux élus sur les enjeux Natura 2000 ; exemple de Fontanès				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 7.25 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0.75 JOUR					

INFORMATION ET SUIVI DES PROJETS DANS LE CADRE DE L'EVALUATION DES INCIDENCES		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 10 JOURS			
Descriptif de l'action	Renseignements par téléphone, courriel...				
Date	2013 : 07/10 ; 5 et 12/11 ; 13/12 2014 : 16,23 et 30/01 ; 27/02 ; 24 et 25/03 ; 15/04 ; 11/06 ; 3, 23,24/07 ; 27/10 ; 10/11 ; 08, 09, 10, 16, 17, 22, 23 et 24/12	Temps passé	5.5 j	Coût	1100 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie TA		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Annexe 13 : Cartes transmises dans le cadre des Evaluations des incidences				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 5.5 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 4.5 JOURS					

Rapport d'activité – Hautes Garrigues du Montpelliérais
2013/2014

VEILLE – COLLECTE DE DONNEES		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 1 JOUR			
Descriptif de l'action	Collecte de données naturalistes : terrain, contact...				
Date	2014 : 28/05	Temps passé	0.25 j	Coût	50 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 0.25 JOUR					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0.75 JOUR					

VEILLE ET ETUDES PROJET APN		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 4 JOURS			
Descriptif de l'action	Veille sur le terrain de projet APN ou rdv				
Date	2013 : 9/10 2014 : 20/05	Temps passé	0.5 j	Coût	100 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Veille sur Internet , téléphone				
Date	2013 : 12/11 2014 : 13/03 ; 27/10 ; 03, 04, 08, 09 et 10 /12	Temps passé	1.5 j	Coût	300 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Veille géocaching				
Date	2013 : 03/11 2014 : 24/11 ; 15, 16, 23 et 24/12	Temps passé	2 j	Coût	400 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 4 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0 JOUR					

6. Relations avec les services de l'Etat

Nombre de jours affectés à l'action : 5 jours

Se répartissant comme suit :

- ✓ 3 jours pour des réunions préparatoires et des réunions de cadrage diverses
- ✓ 2 jours pour les réunions des opérateurs

Travail réalisé : en régie

Nombre de jours réalisés pour cette action : 4.75 jours

Différence jours prévus/jours réalisés : 0.25 jours

REUNION DE CADRAGE ET PREPARATOIRE AVEC SERVICES DE L ETAT		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 3 JOURS			
Descriptif de l'action	Contact avec services de l'Etat				
Date	2014 : 01, 08 et 28/10 ; 3, 10, 20, 21 et 27/11 ; 01, 02, 03, 04 et 05/12	Temps passé	2.75 j	Coût	550 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 2.75 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0.25 JOUR					

REUNION OPERATEURS		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 2 JOURS			
Descriptif de l'action	Journée Départementale d'échange au domaine de Restinclières et Journée régionale à Clermont l'Hérault				
Date	2014 : 03/06 et 05/11	Temps passé	2 j	Coût	400 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 2 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0 JOUR					



Annexes





Liste des Annexes

Annexe 1 : Page de couverture du PAEC des Garrigues de l'Hérault	25
Annexe 2 : Compte rendu de la réunion de concertation sur la Charte Natura 2000 et acteurs des Activités de Pleine Nature	26
Annexe 3 : Actualité site Internet CGPSL : signature Charte N2000	27
Annexe 4 : Photographies : signature Charte N2000 avec les activités de pleine nature.....	28
Annexe 5 : Communiqué de presse sur la validation du Docob.....	30
Annexe 6 : Article sur la signature de la Charte Natura 2000 dans le journal de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, décembre 2014	31
Annexe 7 : Compte-rendu de la réunion sur les placettes d'alimentation ; 22 mai 2014 à Saint-Mathieu de Tréviérs.....	31
Annexe 8 : Dossier de demande de subvention pour acquisition foncière.....	33
Annexe 9 : Présentation du projet d'équipement des aigles à la Commission Environnement de la CCGPSL le 10 juillet 2014.....	36
Annexe 10 : Tableau du suivi des temps de Travail sur Sudoco.....	37
Annexe 11 : Compte rendu du Copil du 23/09/2013	37
Annexe 12 : Fiche de synthèse du site	53
Annexe 13 : Cartes transmises dans le cadre des Evaluations des incidences.....	59
Annexe 14 : Présentation pour les nouveaux élus sur les enjeux Natura 2000 ; exemple de Fontanès	59
Annexe 15 : Présentation pour Commission agricole du 17/11/2014	61

1- MISE EN ŒUVRE DES PROCEDURES DE CONTRACTUALISATION DU DOCOB

Annexe 1 : Page de couverture du PAEC des Garrigues de l'Hérault



DOSSIER DE CANDIDATURE

du

PROJET AGROENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC) « GARRIGUES DE L'HERAULT »

PORTE PAR UN OPERATEUR DE TERRITOIRE DANS LE CADRE DES
MESURES AGROENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

Opérateur	Partenaires
	      

PERIODE 2015-2017
LANGUEDOC-ROUSSILLON
Novembre 2014

Rapport d'activité – Hautes Garrigues du Montpelliérais 2013/2014

Annexe 2 : Compte rendu de la réunion de concertation sur la Charte Natura 2000 et acteurs des Activités de Pleine Nature



Concertation sur la Charte Natura 2000 avec les comités départementaux Activités de pleine nature Relevé de décisions de la réunion du 02 avril 2014 à Pierresvives, Montpellier

Participants présents :

BENE Laura, Communauté de communes Vallée de l'Hérault
BESSIERE Michel, CD Randonnée pédestre
BRUNET Patrick, CD Spéleologie
CHAUDDO Christiane, CD Randonnée pédestre
CHOLPIN Mirena, Communauté de communes Vallée de l'Hérault
CRUENET Mirena, CD Natasio 34
DUCLOS Hugues, CG 34
JACQUES Jean-Paul, CD Voile
KETTNER Vivien, CD Sport en milieu rural
MARTINEZ Yves, Hérault sport
OLRY Yves, DDCS
FITMAN Michel, Groupement CD APN et CD Canoë Kayak
FUIOL Michel, CD Ici Ebe
RAUZIER Michèle, CD sports sous-marins
TIBAUT Aurélie, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

Déroulement de la réunion

Michel Fitman accueille les participants et rappelle l'intérêt des comités départementaux pour les chartes Natura 2000. Il signale que de nombreux représentants des comités ont participé à l'élaboration des chartes Natura 2000 dans le cadre des groupes de travail et Comité de pilotage Natura 2000. Il indique ensuite que c'est un travail de fusion de trois chartes Natura 2000 qui est présenté aujourd'hui : ce document unique permet ainsi de simplifier les démarches pour les comités départementaux.

Les trois animatrices Natura 2000 présentent ensuite les enjeux de chaque site Natura 2000. Elles rappellent que les chartes ont déjà été validées en comité de pilotage et approuvées par le Préfet. Si le travail de fusion permet de reformuler certains engagements et recommandations, il serait en revanche nécessaire de faire valider la charte dans chacun des 3 comités de pilotage si des modifications significatives étaient apportées. Les engagements et recommandations généraux, portant sur tout le site, pour l'ensemble des activités sont, ensuite présentés et discutés avec la salle.

Relevé de décisions

Des remarques de fond sont discutées :

- La question de la Charte Natura 2000 et du régime des évaluations des incidences est discutée. Certains participants pensaient que la signature de la charte Natura 2000 entraînerait de la réalisation de double évaluation des incidences sur la charte de la signature de la charte (5 ans). Or, la charte n'a pas de portée réglementaire et M. Olry précise qu'elle n'a pas été conçue pour les manifestations. En effet, elle vise les pratiques régulières et quotidiennes des activités sportives. Concernant les événements ou manifestations, c'est le régime d'évaluation des incidences qui s'applique. Pour cette raison, il semble que la signature de la charte Natura 2000 ne peut pas se substituer à l'évaluation d'incidences lors de manifestations ou aménagements. Les animatrices Natura 2000 proposent d'échanger plus précisément sur ce sujet avec les services de l'Etat concernés et de tenir informés les participants.
- Les comités départementaux approuvent la démarche globale de la Charte et soulignent sa pertinence pour leurs activités. Toutefois, ils regrettent que les éléments sur la collaboration avec les animateurs Natura 2000 ne soient pas mis en valeur. Ils trouvent que la charte est « à sens unique » et ils souhaiteraient que l'échange d'informations soit dans le double-sens. Si les CD ont envie de signer la charte et sont prêts à transmettre les informations aux animatrices Natura 2000, ils amènent en parallèle de l'appui technique : les animations ou actions de sensibilisation, ainsi qu'un accompagnement et de la mise à disposition d'information plus importants dans le cadre des évaluations des incidences. Il est signalé que ces collaborations ne sont certes pas abordées dans le cadre de la charte mais qu'elles seront mises en place au travers des actions de sensibilisation et d'accompagnement prévues aux missions d'animatrices Natura 2000. Les animatrices proposent de rajouter un préambule à la charte pour officialiser les actions qu'elles pourront mettre en place dans le cadre de l'animation Natura 2000 et expliquer dans quelle mesure elles peuvent constituer une ressource et proposer un accompagnement pour les acteurs des APN.

Des modifications doivent être apportées au corps du texte de la charte :

- Engagements généraux : La deuxième partie de l'encadré intitulé « ils ne peuvent en aucun cas garantir son respect par les sportifs individuels participant en dehors du cadre fédéral ». Les CD indiquent qu'ils ne peuvent « garantir » le respect de la charte par les pratiquants. Par contre, ils peuvent et souhaitent s'engager fortement à communiquer sur la charte et inciter à son respect auprès de l'ensemble de leurs adhérents fédérés (certains CD proposent de mettre le document sur leur site Internet). Il est donc proposé de supprimer la deuxième partie de la phrase.

Réunion de concertation : Charte N2000 et APN
02 avril 2014, Montpellier

Réunion de concertation : Charte N2000 et APN
02 avril 2014, Montpellier

- L'absence des dates et périodes de sensibilité pour l'ensemble des activités précitées de ne pas stationner en haut des falaises (hors-sentiers) entre mi-janvier et mi-juillet, période sensible pour la nidification des oiseaux rupestres notamment. Il apparaît que cette préconisation manque de précision pour pouvoir être respectée. Il est conseillé d'indiquer des secteurs plus précis et une période plus concentrée sur les périodes où les enjeux sont les plus forts. Les animatrices Natura 2000 rappellent qu'il est délicat de communiquer précisément sur les zones de sensibilité des oiseaux pour ne pas produire un effet inverse en attirant des observateurs sur des sites de nidification. L'Etat souhaite que la localisation des sites reste confidentielle. Les participants à la réunion signalent qu'il sera impossible de respecter cet engagement sur l'ensemble des 50 000 hectares. Il est proposé de modifier l'intitulé de l'annexe par « haut des falaises sur secteurs non équipés et aménagés », recoupant ainsi l'engagement intéressant « les circulateurs hors piste ». Cette formulation devra être soumise au CD d'Escalade qui n'a pu être présent à la réunion.
- Il est proposé d'intégrer un engagement « Ne pas laisser de traces » qui serait plus pertinent et pourrait compléter voire remplacer les engagements « Couler des batteries imperméables » et « Exporter mes déchets ». C'est un engagement plus fort et plus complet. Il est proposé de faire cette modification.
- Dans le deuxième engagement sur l'information auprès des structures animatrices, pour ne pas faire un double emploi avec les évaluations des incidences, il est proposé de ne pas faire apparaître le terme « manifestation » et le remplacer par « animation » comme suit : « Informer la structure animatrice, la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault ou celle du Grand Pic Saint-Loup, des éventuels projets d'aménagements et animation, et de tenir compte des préconisations ».
- La quatrième recommandation est aussi modifiée par les participants. Il est proposé « Définir et localiser les itinéraires d'accès et espaces de pratique sur des documents mis à disposition des usagers et/ou les matérialiser sur le site ».

Les Comités départementaux sont volontaires et intéressés par la signature de la charte : ils souhaitent que quelques modifications soient apportées et que des précisions soient ajoutées sur le travail de partenariat qui sera mené entre l'animateur Natura 2000 et les acteurs d'activités de pleine nature. La question d'une éventuelle dispense d'évaluation des incidences doit également être posée auprès des services de l'Etat.

Calendrier synthétique et prévisionnel de travail :

- Réunion, échanges téléphoniques ou courriels avec les représentants des CD et les animatrices Natura 2000 pour finaliser les chartes par activité et leurs annexes.
- Organisation d'une demi-journée de promotion de la charte Natura 2000 et des activités APN du site, avec signature de la charte.

Réunion de concertation : Charte N2000 et APN
02 avril 2014, Montpellier

Annexe 3 : Actualité site Internet CGPSL : signature Charte N2000

HABITER | **ENTREPRENDRE** | **VALORISER** | **SORTIR** | **L'INSTITUTION** | Rechercher **OK**

grand pic saint-loup
communauté de communes

Actualités

Accueil > Actualités > [Sites Natura 2000 : une charte unique pour les activités de pleine nature](#)

Sites Natura 2000 : une charte unique pour les activités de pleine nature

Publié le 8 décembre 2014 - Thème : Valoriser

Depuis le 5 décembre, les sites Natura 2000 Pic Saint-Loup, Hautes Garrigues du Montpelliérais et Gorges de l'Hérault disposent d'une charte de bonnes pratiques, commune pour les 3 sites, concernant les activités de pleine nature. Cette charte est l'aboutissement d'un long travail de concertation avec les acteurs du territoire et le fruit d'une étroite collaboration entre 2 Intercommunalités.

La signature de la charte s'est déroulée le vendredi 5 décembre 2014, à l'Hôtel de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, en présence des comités départementaux de randonnée, d'escalade et de vol libre ainsi que du groupement des comités départementaux.

La charte concerne trois des quatre sites Natura 2000 présents sur le territoire du Grand Pic Saint-Loup : Pic Saint-Loup, Hautes Garrigues du Montpelliérais, tous deux animés par la Communauté de communes du Grand Pic saint-Loup, et Gorges de l'Hérault, animé par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. Les animatrices Natura 2000 des deux Intercommunalités ont travaillé conjointement avec les comités départementaux d'activités de pleine nature pour élaborer ce document qui intègre à la fois les enjeux environnementaux spécifiques à chacun des sites et les pratiques des sportifs.

Chaque site Natura 2000 dispose déjà d'une charte propre à ses habitats et espèces remarquables : pin de Salzmann pour les Gorges de l'Hérault, habitats de falaises pour le Pic Saint-Loup, aigles de Bonelli pour les Hautes Garrigues. Ces documents ont été discutés en groupes de travail en 2012 et 2013 puis validés par le comité de pilotage de chaque site Natura 2000 et approuvés par le Préfet.

La fusion de ces chartes correspond à une demande des acteurs du territoire qui ne savaient pas à qui s'adresser pour exercer leur activité, à quelle charte Natura 2000 se référer ou quelle espèce remarquable était présente sur les lieux : sans portée réglementaire ni impact financier pour les signataires, la charte commune se compose de 6 engagements généraux et 8 recommandations, complétées par des engagements et recommandations spécifiques par activité.

Son élaboration a aussi permis aux sportifs locaux et aux gestionnaires des espaces naturels d'apprendre à se connaître et de nouer des liens privilégiés qui permettront de préserver les espèces et les habitats remarquables de sites vivant d'activités économiques et de loisirs.

> En savoir plus sur les [sites Natura 2000 du territoire](#)

Signature de la charte, le 5 décembre 2014
Photo : CCGPSL

S'informer

- Agenda
- Actualités**
- Lettre d'information
- Documents et publications
- Contact
- Espace presse

Coordonnées

Hôtel de la Communauté
25, allée de l'Espérance
34270 St-Mathieu-de-Trévières

Tel. 04 67 55 17 00
Fax. 04 67 55 17 01

Retour

Mentions légales | Plan du site | Accessibilité

Annexe 4 : Photographies : signature Charte N2000 avec les activités de pleine nature



Rapport d'activité – Hautes Garrigues du Montpelliérais
2013/2014



2- MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Annexe 5 : Communiqué de presse sur la validation du Docob



Site Natura 2000 Hautes Garrigues du Montpelliérais : le docob a été validé et approuvé

Amorcée en 2011, l'élaboration du document d'objectifs (docob) du site Natura 2000 Hautes Garrigues du Montpelliérais s'est achevée fin 2013.

Le docob se compose de trois parties :

- une analyse approfondie du site, basée sur deux diagnostics, écologique et socio-économique,
- une réflexion autour des objectifs de conservation du site en fonction de critères propres au site,
- des propositions d'actions concrètes.

Avant l'été, les acteurs du territoire¹ s'étaient réunis afin de définir les mesures répondant à des objectifs opérationnels concrets. Ces mesures déclinent les 6 objectifs de gestion validés par le comité de pilotage en avril 2013, tels que le maintien des milieux ouverts existants et la reconquête des milieux fermés, l'amélioration des connaissances sur le site et les espèces concernées ou encore l'information et la sensibilisation sur les enjeux du site...

Au total, 37 actions ont ainsi été définies : parmi celles-ci, 13 mesures agro-environnementales territorialisées s'adressent aux agriculteurs et 11 contrats concernent les forestiers. Des études et des actions de sensibilisation sont également prévues. Ces actions seront financées en grande partie par des fonds européens et nationaux.

Le 23 septembre 2013, le Comité de pilotage a validé le docob du site ainsi que le texte de la charte Natura 2000, charte de bonnes pratiques qui pourra être signée par toutes les personnes ou structures souhaitant s'impliquer dans la démarche Natura 2000. Le docob a été approuvé par le Préfet de l'Hérault le 2 décembre 2013.

Cette première étape franchie, le site Natura 2000 Hautes Garrigues du Montpelliérais entre désormais en phase d'animation. La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, jusqu'alors opérateur du site, a souhaité poursuivre son engagement dans la démarche et rester au cœur de la dynamique, en devenant animateur du site. Sa candidature ayant été retenue par le comité de pilotage, elle doit maintenant veiller à la mise en œuvre de ces actions : dès 2014, elle signera les premiers contrats avec les acteurs concernés.

CONTACT

Aurélié Tibaut
Chargée de mission
04 67 55 87 25

¹ Propriétaires forestiers, exploitants agricoles, chasseurs, naturalistes, associations sportives, acteurs touristiques, élus...

Annexe 6 : Article sur la signature de la Charte Natura 2000 dans le journal de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, décembre 2014



Une charte Natura 2000 pour les activités de pleine nature

Sensibiliser les comités sportifs départementaux, et à travers eux les adeptes des sports de pleine nature, à la préservation de l'environnement dans lequel ils évoluent, tel est l'enjeu de la charte de bonnes pratiques commune à trois sites Natura 2000, qui vient d'être signée à l'Hôtel de la Communauté à Saint-Mathieu-de-Trévières début décembre.

Des premiers contacts avaient été pris dès le début de l'année avec les Comités départementaux d'Activités de Pleine Nature, via le Groupement des APN de l'Hérault. Rapidement l'idée a germé d'une charte de bonnes pratiques commune aux sites Natura 2000 du nord-est de l'Hérault : celui du Pic Saint-Loup et celui des Hautes garrigues du montpelliérais animés par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup et celui des Gorges de l'Hérault animé par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, soit près de 50 000 hectares au total.

Adapter ses pratiques aux milieux

Chaque site Natura 2000 a ses propres enjeux et objectifs : pour les Gorges de l'Hérault se sont, par exemple, les pins de Salzmann qui sont à préserver, pour le Pic Saint-Loup, les chauves-souris et pour les Hautes Garrigues, les rapaces. Chaque activité a, elle-même, ses contraintes et interactions avec le milieu naturel : la spéléologie avec les grottes, l'escalade avec les falaises, le parapente avec les aires. Un travail de fond a été mené avec les présidents des comités départementaux et les animateurs des sites Natura 2000 pour définir des

bonnes pratiques. Ces bonnes pratiques – qui sont financièrement neutres – n'ont pas de valeur réglementaire en elles-mêmes. Elles s'imposent aux seules personnes signataires de la charte, qui s'engagent personnellement à les respecter pour préserver les sites Natura 2000.

L'établissement de cette charte fait partie des TI actions définies dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 de notre territoire. Parmi les autres actions identifiées, qui seront progressivement mises en œuvre pendant les six ans que durera le plan d'animation, on trouve par exemple : ouvrir des zones de garrigues qui s'embroussaillent pour conserver les habitats des oiseaux, sensibiliser les enfants par le biais de sorties scolaires, mettre en défend des secteurs de reproduction de chauves-souris...

Dorénavant, un contact privilégié s'est établi entre comités départementaux et animateurs Natura 2000, qui pourront apporter aux comités conseils et informations, pour organiser une épreuve sportive par exemple.

En savoir plus ? Contactez l'animateur Natura 2000 du Grand Pic Saint-Loup à l'adresse : nicolas2000@ccgspl.fr

Rapport d'activité – Hautes Garrigues du Montpelliéraines 2013/2014

Annexe 7 : Compte-rendu de la réunion sur les placettes d'alimentation ; 22 mai 2014 à Saint-Mathieu de Trévières



Réunion concertation placettes
Saint-Mathieu-de-Trévières, le 22 mai 2014



Réunion concertation placettes
Saint-Mathieu-de-Trévières, le 22 mai 2014

REUNION DE CONCERTATION : PLACETTES EN LIEN AVEC LA PRESENCE DES GRANDS RAPACES

Participants présents :

BOUDAREL Patrick, DREAL LR, Chargé de missions PMA
LACAZE David, CEM LR, Bénévoles
LRI Jacques, Adjoint au Maire de Monoblet
MARSSOUH Marlène, COGARD, Service civique
MATEU Sylvain, DDTM 34
MORLON Francis, Directeur LPD 11, Chargé de missions Meridionaux
PUSCH Marie-Pierre, Groupé Commission, Vétérinaire
RAUWYCE Alain, La Salsperrrière
REMY Béatrice, COGARD, Chargé de missions
REY Denis, LPD 34, Chargé de missions
RICAUD Bernard, Groupe d'étude de rapaces Sud Massif central – Suisi Aigle Royal, Bénévoles
RIVILLER Bruno, Eleveur
SCHER Olivier, CEM LR, animateur PMAAB
TIBAUT Aurélie, Communauté de communes Grand Pic Saint-Loup, Chargé missions N2000
VAN HAMIA Nadia, Groupé Commission, Service civique

Participants excusés :

BROCCATTO Fabrice, DDTM 34
BEAUZE Raphaël, LPD Grands Causses
MILLON Alexandre, Université Aix-Marseille

Ordre du jour et objectif de la réunion

Il est rappelé que cette réunion a pour objectif d'échanger sur les placettes visant la ressource alimentaire des oiseaux néorophages sur le territoire des hautes garrigues. Les différents responsables de la rédaction ou de l'animation de sites Natura 2000 du secteur Gard/Hérault et plans nationaux d'actions signalent qu'ils ont tous une action qui vise ce type d'aménagement. La concertation est au cœur de l'action du Docob Hautes Garrigues du Montpelliéraines, de celui des Gorges du Héroult Page et Cognosse, du PMA Vautour percipité ou de celui de l'Aigle de Bonelli. Une vigilance particulière de ce type d'actions est à apporter sur les territoires à l'Aigle de Bonelli (occupé ou potentiel) dans donné la concurrence avec l'Aigle royal (néorophage) sur ce territoire de prédominance. Il est également aujourd'hui les informations sur le réseau de placettes sont limitées et qu'il serait intéressant d'échanger sur les placettes existantes ainsi que les projets.

Synthèse des principaux échanges

- Aigle Royal : comportement

Certains acteurs signalent le comportement de l'Aigle Royal qui peut être néorophage. Bernard Ricaud précise que sur certains sites les pièges photos installés sur les placettes attestent de sa présence. Marie-Pierre Pusch ne l'a pas vu sur les placettes « gérées » par Groupé Commission dont certains sont équipés de pièges photos automatiques. L'état de la population de l'Aigle Royal est plus favorable aujourd'hui que celle de l'Aigle de Bonelli. Les raisons envisagées sont multiples : réservoir plus important, meilleur productivité, habitats plus variés... La majorité des participants à la réunion pense que les placettes peuvent contribuer à favoriser le développement de l'espèce sur ce territoire.

- Aigle de Bonelli : objectifs du PMA

Patrick Boudarel rappelle que l'objectif principal du PMAAB est la baisse de la mortalité et, à ce titre, les placettes ne concernent pas cet objectif. Un objectif du nouveau PMA validé en 2014 est la recolonisation des sites vacants. Or les sites vacants identifiés sont surtout situés sur ce secteur Héroult/Gard. La compétition Royal-Bonelli devrait rendre encore plus difficile l'atteinte de l'objectif de recolonisation des sites vacants si d'autres oiseaux occupent les sites de reproduction Bonelli connus. Il est signalé le manque d'information du PMAAB sur les actions mises en place. Les acteurs du plan Bonelli signalent qu'aujourd'hui peu d'actions positives sont menées sur ces territoires. De plus, celles qui sont envisagées, sont favorables aux autres espèces (ouverture du milieu, neutralisation des lignes électriques...).

- Percipité : situation

Le seul couple de l'Hérault, à la frontière du Gard, a des difficultés à se reproduire depuis quelques années et il est difficile d'en connaître les causes. Il est aujourd'hui envisagé de prévoir une seule placette « bouchère » par couple de Vautour percipité. Différents participants à la réunion signalent également que le Vautour farve pourrait être à l'origine de dérangement pour le Vautour percipité. Pour les autres vautours (moine, gypaète, busard), aujourd'hui peu d'actions sont menées sur nos territoires. Quand elles le seront, elles devront l'être de façon concertée.

- Placettes et élevage

Tous les participants à la réunion s'accordent pour rappeler l'importance de l'élevage (activité économique importante, maintien des milieux ouverts...). Or, le monde de l'élevage a aujourd'hui des difficultés sociales et économiques. Si les placettes peuvent être un outil qui soulève les éleveurs, il ne peut résoudre à lui seul les difficultés plus générales des éleveurs.



Réunion concertation placettes
Saint-Mathieu-de-Trévières, le 22 mai 2014

Réglementation des placettes

Marie-Pierre Pusch rappelle la réglementation concernant les placettes. Les questions sanitaires (sanitaires) sont intégrées à la réglementation, mais il n'est pas demandé réglementairement d'études sur l'impact des placettes sur les autres espèces. De nombreux intervenants pensent qu'il serait intéressant de s'interroger sur le choix des emplacements, des périodes d'alimentation de la placette ou les quantités déposées. Différents aménagements de manifestations sont soumis à l'évaluation des incidences lorsqu'ils se situent dans ou à proximité d'un site Natura 2000. Il serait intéressant que les projets naturalistes, même s'ils ne sont pas directement soumis à la réglementation « évaluation des incidences Natura 2000 », s'intéressent à leurs conséquences à une échelle plus vaste.

Relevés de décisions

Bien que différents plans nationaux d'actions existent, la volonté de tous les participants de cette réunion et des PMA dans leur ensemble est de préserver la biodiversité dans sa globalité. Si les grands rapaces ont tous des plans et programmes qui les visent précisément, le débat et l'échange permettent de se pencher politiquement inutilement ou d'être mis devant le fait accompli.

Il est proposé d'informer les responsables de PMA des actions envisagées globalement pour poursuivre la réflexion sur les placettes. Plus localement, les animateurs Natura 2000 peuvent et doivent être sollicités afin de réunir les acteurs du territoire sur des cas précis et concrets de placettes : responsable de PMA, ornithologue, éleveur... (cas de la placette de Monoblet par exemple). Ces discussions pourraient également se tenir sur le terrain pour voir in situ les aménagements envisagés.

C'est une stratégie globale qui doit être mise en place, en concertation, pour mieux connaître ce qu'il se fait aujourd'hui et ce qu'il se fera demain sur ces sujets.

Il est demandé aux « gestionnaires » de placettes de faire remonter à Meridionaux (Francis Morlon), toutes placettes ou projets de placettes avec un maximum de détail (localisation précise, type, quantités déposées, gestionnaires...). Francis Morlon, centralisera toutes ces informations pour les récapituler ensuite vers le DREAL (Patrick Boudarel) et les chargés de missions Natura 2000 des deux sites ZPS du secteur (Aurélien Tibaut et Béatrice Remy).

3- Suivi de la mise en œuvre du Docob

Annexe 8 : Dossier de demande de subvention pour acquisition foncière



Projet foncier d'acquisition de parcelles préservées
sur la commune de Notre-Dame-de-Londres
Ravin des Arcs



Projet foncier d'acquisition de parcelles – Ravin des Arcs (Notre-Dame-de-Londres)

Table des matières

1- Contexte.....	3
2- Présentation du secteur concerné.....	4
1- Localisation du site.....	4
2- Richesse du site.....	4
3- Réglementation particulière du site.....	6
4- Utilisation du site.....	8
3- Les parcelles en détail.....	8
4- Moyens et outils.....	9
5- Valeur vénale.....	10
6- Conclusion.....	10

Illustrations

Photo de couverture : Le Ravin des Arcs, CCOPSL.....	4
Figure 1 : Situation du ravin des Arcs.....	4
Figure 2 : Habitats d'intérêt communautaire du SIC Gorges de l'Hérault présents au ravin des Arcs.....	5
Figure 3 : Espèces d'intérêt communautaire du SIC Gorges de l'Hérault présentes au ravin des Arcs.....	5
Figure 4 : Espèces d'intérêt communautaire de la ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais présentes au ravin des Arcs.....	5
Figure 5 : Zones humides situées sur les parcelles du projet d'acquisition.....	6
Figure 6 : Les parcelles du projet d'acquisition et celles propriétés du conseil général.....	7
Figure 7 : Les parcelles du projet d'acquisition et l'arrêté de protection de biotope.....	7
Figure 8 : Dessin parcelaire : 154ha 70a 10ca de surface totale.....	8
Figure 9 : Sentiers présents à proximité du ravin des Arcs.....	9

Annexes

Annexe 1 : Fiche du site classé.....	11
Annexe 2 : Extrait de l'inventaire des zones humides du département.....	12
Annexe 3 : Arrêté de protection de biotope.....	18
Annexe 4 : Evaluation du lieu par le service des Domaines des Finances publiques.....	21
Annexe 5 : Délibération du Conseil de Communauté du 26 novembre 2013 sollicitant des subventions pour l'acquisition des terrains du ravin des Arcs.....	23

2

Projet foncier d'acquisition de parcelles – Ravin des Arcs (Notre-Dame-de-Londres)

2- Présentation du secteur concerné

1- Localisation du site



Figure 1 : Situation du ravin des Arcs

2- Richesse du site

La richesse naturelle du site est connue suite à différents inventaires.

Le ravin des Arcs est une **ZNIEFF de type 1**.

- 30 espèces de chauves-souris utilisent ce biotope dont deux comme site de reproduction (Molène de Cuvoni et Murin de Matteren). Toutes ces espèces sont protégées à l'échelle française.
- 7 espèces d'oiseaux ont été inventoriées : parmi elles 4 sont inscrites également à la directive européenne « Oiseaux ».

Le ravin des Arcs est compris intégralement dans **deux sites Natura 2000** :

- Les Gorges de l'Hérault : Ce site Natura 2000 est animé depuis l'été 2013 par la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault. Il est inscrit au titre de la directive Habitat.
- Les Hautes Garrigues du Montpelliérais : Ce site relève de la directive Oiseaux et est entré dans sa phase animation depuis l'automne 2013. La communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup en a la charge.

4

Projet foncier d'acquisition de parcelles – Ravin des Arcs (Notre-Dame-de-Londres)

1- Contexte

Le ravin des Arcs est issu d'un croisement du lamalco. Sa forte valeur paysagère est liée à la géomorphologie du site : les falaises rocheuses et la vallée escarpée humide, contrastent avec les milieux secs des garrigues environnantes.

Le ravin est inscrit au titre de deux directives européennes Habitats et Oiseaux, à ce titre, le ravin se trouve dans deux sites Natura 2000 c'est-à-dire « Gorges de l'Hérault » et celui des « Hautes Garrigues du Montpelliérais » qui est tous les deux des Docob validés et approuvés depuis 2013. Le ravin est aussi identifié dans l'Atlas des zones humides de l'Hérault et dans le SAGE du Rouze Hérault. Enfin, ce site accueille l'un des 50 couples d'Aigle de Bonelli de France et, à ce titre, le ravin est classé par un arrêté préfectoral de protection de biotope.

Le ravin est situé à une vingtaine de kilomètres de l'agglomération montpelliéraine et facile d'accès. Pour ces raisons le ravin des Arcs est fréquenté et attire régulièrement de nouveaux promeneurs.

La commune de Notre-Dame-de-Londres a informé la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup de la vente de 4 parcelles d'une contenance globale de 154 hectares au lieu-dit du ravin des Arcs.

La communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup agit, dans le cadre de ces compétences, effectuant des acquisitions foncières de sites à haute valeur écologique. Une gestion de ces territoires doit être mise en place en lien avec les enjeux écologiques du site.

Dans ce contexte la communauté de commune sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, du Conseil Général de l'Hérault, de l'Établissement Public Foncier Régional et le conseil régional de Languedoc-Roussillon.

Le présent dossier a pour objectifs de présenter le site concerné, son fonctionnement et les enjeux fonctionnels et écologiques.

Dans un second temps, nous verrons les moyens et les outils pour préserver et mettre en valeur cet espace.

3

Rapport d'activité – Hautes Garrigues du Montpelliérais 2013/2014

Projet Jumeo d'acquisition de parcelles – Ravin des Arcs (Notre-Dame-de-Londres)

Parcelle	Cote Notariale 2000	Etat de conservation	Présence dans le ravin des Arcs
Mars temporaires mésothermiques	1100	Très fort	Présent d'après diagnostic
Présence de sites naturels et fauniques d'intérêt patrimonial ou scientifique	6212	Très fort	Présent d'après diagnostic
Parcelles sous-jacentes de garrigues et arbuscules	6229	Fort	Présent d'après diagnostic

Figure 3 : Habitats d'intérêt communautaire du SIC Garrigues du Montpelliérais présents au ravin des Arcs

Parcelle	Cote Notariale 2000	Etat de conservation	Présence dans le ravin des Arcs
Mars de coproscopie	1116	Très fort	Présent d'après diagnostic
Métoproscopie de Schimper	1116	Fort	Présent d'après diagnostic
SPROSCOPIE d'Europe	1200	Fort	Habitats favorables à sa présence
Garrigues méditerranéennes	1136	Fort	Présent d'après diagnostic
Garrigues pyrénéennes	1234	Fort	Présent d'après diagnostic

Figure 3 : Habitats d'intérêt communautaire du SIC Garrigues du Montpelliérais présents au ravin des Arcs

Parcelle	Cote Notariale 2000	Etat de conservation	Présence dans le ravin des Arcs
Agile de Borzell	A003	Très fort	Présent d'après le diagnostic
Grassez ondon	A079	Très fort	Habitats favorables à sa présence
Classe à bec rouge	A086	Très fort	Habitats favorables à sa présence
Agile commun	A091	Fort	Habitats favorables à sa présence
Crocodile de la région	A096	Fort	Présent d'après diagnostic
Présence de garrigues	A092	Fort	Habitats favorables à sa présence
Garrigues d'Europe	A018	Fort	Présent d'après diagnostic
Classe de garrigues	A126	Fort	Habitats favorables à sa présence
Bois de garrigues	A021	Fort	Habitats favorables à sa présence

Figure 4 : Espaces d'intérêt communautaire du SIC Garrigues du Montpelliérais présents au ravin des Arcs

Le secteur du ravin des Arcs a été reconnu au titre de l'Inventaire des zones humides du département (Annexe 3). Deux types de milieu remarquable ont été reconnus :

- Cours des rivières
 - Forêts méditerranéennes à peupliers, ormes et frênes.
- La vallée du Larnabou est très encaissée et bordée d'un étroit lit paysan. La qualité des eaux est bonne ; peu d'aménagements et d'activités humaines l'influencent.

88 hectares des parcelles envisagées à l'acquisition, soit 44 %, du total sont inscrits en zones humides.

Projet Jumeo d'acquisition de parcelles – Ravin des Arcs (Notre-Dame-de-Londres)



Figure 5 : Zones humides situées sur les parcelles du projet d'acquisition

3- Représentation particulière du site

Une partie du ravin des Arcs est propriété du conseil Général de l'Hérault au titre des **espaces naturels sensibles**. Pour préserver et mettre en valeur des espaces naturels, le conseil général peut acquérir des espaces pour ouvrir au public, aménager ou préserver.

L'acquisition envisagée se situe dans le prolongement des parcelles appartenant au conseil général ; l'acquisition par la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup de parcelles voisines de celles du Conseil Général permettrait de gérer globalement ce site en considérant les priorités définies dans le cadre du plan de gestion des ENS.

Qualité est classé au titre des paysages. Le classement offre une protection renforcée de niveau national ; il interdit tout travaux qui modifient l'aspect d'un site (sauf en cas de dérogation) l'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site.

Enfin, le ravin des Arcs est aussi protégé **qualité professionnelle de protection de biotope** depuis 1993 (Annexe 3). Cet arrêté a été pris pour préserver l'habitat de l'Agile de Borzell. Cette espèce est d'origine majeure ; seul 31 couples sont recensés sur le territoire français dont un couple niche dans le ravin des Arcs. Ce couple est suivi dans le cadre du Plan national d'action Agile de Borzell, coordonné par le conservatoire régional des espaces naturels. La qualité du site de reproduction en période de nidification est un des objectifs du PNA impliquant que depuis l'arrêté préfectoral il est interdit de créer des sentiers (articles 2 et 4 de l'arrêté) du 25 janvier au 30 juin.

Projet Jumeo d'acquisition de parcelles – Ravin des Arcs (Notre-Dame-de-Londres)



Figure 6 : Les parcelles de projet d'acquisition et celles propriétés du conseil général



Figure 7 : Les parcelles du projet d'acquisition et l'arrêté de protection de biotope

Projet Jumeo d'acquisition de parcelles – Ravin des Arcs (Notre-Dame-de-Londres)

4- Utilisation du site

Le ravin des Arcs est un site connu pour les promeneurs. Touristes et populations locales visitent régulièrement ce secteur. Le fond du ravin, bien, permet de se reposer avant d'effectuer le chemin retour. Les publicités de cette promenade (guide touristiques, articles de presse) sont nombreuses ; Dès à la fin du XVIIIème siècle, le ravin était décrit dans des ouvrages ; Edouard Charton dans « le ravin pittoresque » (volume 26, 1858) évoque un « lieu d'un abord difficile, presque inaccessible [...] on y trouve une grande quantité de plantes caractéristiques de la flore méditerranéenne » ou encore Gaston Tissandier qui précise que « les rivières n'ont pas malade de leur état de pollution à connaître l'existence de ce village » (la nature, volume 17, 1888). Plus récemment, un article de Michel-Louis du 21 août 2013 intitulé « cette balade dans son domaine naturel sur « nos promesses au IV de l'eau [...] en amont de l'Hérault, le développement de l'écologie, le Larnabou. Si dit-on, une fois l'air venu. »

Du fait d'une bonne concertation avec les associations locales et en raison de la sensibilité du lieu, il n'y a pas d'activité d'escalade sur ce site. Pourtant des tentatives d'équipements de biotope se sont produites par le passé.

Le ravin des Arcs est aussi un secteur d'activité d'élevage. Sur les parcelles voisines de celles envisagées à l'acquisition, des agriculteurs (éleveurs bovins en particulier) sont présents.

Enfin, la chasse est aussi une activité présente sur le secteur du ravin des Arcs. Association communale de chasse de Saint-Martin-de-Londres de Londres est propriétaire de parcelles voisines.

3- Les parcelles en détail

Parcelle	N°	Lieu dit	Surface	Propriété
D	26	Les Arts	60ha 51a 20ca	Garrigue
D	41	Truc de la Supie	80ha 84a 00ca	Garrigue
D	40	Les Garrils	113ha 80a 00ca	Garrigue
D	40	Les Garrils	2ha 02a 00ca	Garrigue
D	178 (zone partie)	Les Palas	Une concession de 4ha 38a 50ca	Garrigue

Figure 8 : Détail parcelaire : 150ha 76a 10ca de surface totale

Les terrains se situent en zone ND du plan d'occupation des sols de la commune de Notre-Dame-de-Londres.

Rapport d'activité – Hautes Garrigues du Montpelliérais 2013/2014

Projet financier d'acquisition de parcelles – Bois des Arcs (Notre-Dame-de-Lodève)

4- Moyens et outils

Dans l'inventaire des zones humides il est proposé différentes actions :

- Préserver le caractère naturel de la zone humide et de son espace de fonctionnalité
 - Contrôler la fréquentation (limitation des sentiers et sensibilisation des promeneurs)
 - Effectuer des inventaires faune, flore complémentaires.
- Si le dernier point a pu être réalisé lors des inventaires naturalistes menés dans le cadre des élaborations des documents d'objectifs des sites Natura 2000 (conduits en 2011 – 2012) et s'est poursuivi en phase « animation Natura 2000 », l'acquisition des parcelles permettrait de participer à la réalisation des deux premiers points.

Dans le cadre des espaces naturels sensibles, c'est une ouverture raisonnée de ces espaces remarquables qui est envisagée. Aujourd'hui, le bois des Arcs est un secteur de randonnée connu et utilisé. Ce le sentier n'est pas bien matérialisé, de nombreuses traces sont présentes et compliquent l'accès au fond du ravin ; des passages peuvent se perdre en suivant des chemins et être source de débordement pour les espèces prioritaires de ce site. En se portant acquéreur d'une partie des parcelles du tracé du sentier, la communauté de communes pourra mettre en place un sentier mieux matérialisé et informer le public des enjeux de ce site.



Figure 3 : Sentiers présents à proximité du bois des Arcs

Projet financier d'acquisition de parcelles – Bois des Arcs (Notre-Dame-de-Lodève)

5- Valeur vénale

Après consultation auprès de la Direction générale des Finances publiques, la valeur vénale de l'ensemble des biens a été estimée à 201 200 € auprès de deux propriétaires (Annexe 4) avec une marge d'appréciation de 15 % :

- Les parcelles D 39, 41, 176 à 207 723,90 €
- Les parcelles D 42 et 43 à 23862,50 €

Des frais seront éventuellement engagés afin d'acquiescer ces parcelles :

- Les frais de géométrie pour établir le document d'arpentage de la parcelle D 176 à hauteur de 400 €
- Les frais de notaire à hauteur de 4 500 €

Au total l'acquisition des 5 parcelles D 39, 41, 42, 43 et 176 de la commune de Notre-Dame-de-Lodève s'éleverait à un montant maximum de 236 404 €.

Des financements seront recherchés auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, du Conseil Général de l'Hérault, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et de l'Établissement Public Foncier Régional comme précisé dans la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup du 26 novembre 2013 (Annexe 5).

6- Conclusion

Le bois des Arcs est un site naturel remarquable et reconnu : ZNIEFF Natura 2000, arrêté préfectoral de protection de biotope et son classement au titre de son paysage en attente. Le Conseil général, est se portant acquiesneur d'une partie de ce site dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles, a souhaité entamer une démarche de protection et de mise en valeur de ce site.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de communes pourrait participer à la préservation de cet espace naturel d'enjeu majeur tout en veillant à gérer efficacement ce site.

Annexe 9 : Présentation du projet d'équipement des aigles à la Commission Environnement de la CCGPSL le 10 juillet 2014

ETUDE NATURA 2000 : EQUIPEMENT DES AIGLES
Pourquoi ?

L' Aigle de Bonelli :

- Rapace méditerranéen qui niche en falaise
- En France de 1960 à 2002 : chute de 80 à 22 couples nicheurs
- Depuis, un plan de sauvegarde a été mis en place : aujourd'hui 31 couples en France
- Sur le territoire de la CCGPSL : 3 couples (4 couples il y a dix ans)

→ Le site Natura 2000 est un des principaux secteurs pour la sauvegarde de l'espèce en France



Photos : D. Lucarelli et CCGPSL

Commission environnement – jeudi 10 juillet 2014

ETUDE NATURA 2000 : EQUIPEMENT DES AIGLES
Pourquoi ?

L' Aigle royal :

- Rapace présent en montagne, pentes avec éboulis, tourbières, plaines....
- Espèce longtemps considérée comme nuisible
- En France de 1998 à 2009 : augmentation 97 à 252
- Sur le territoire Natura 2000 : 1 couple (1 autre couple visite le territoire pour chasser)

→ Une espèce de priorité d'action Natura 2000 forte



Photos : J.-K. Barroyat

Commission environnement – jeudi 10 juillet 2014

ETUDE NATURA 2000 : EQUIPEMENT DES AIGLES
Pourquoi ?

Lors de l'élaboration du Document de gestion du site Natura 2000

- Manque de connaissance sur le domaine vital des 3 couples de Bonelli et du couple de Royal (pour cibler les actions)
- Absence d'information sur l'absence de retour d'Aigles de Bonelli sur le site « abandonné » (compétition avec les autres couples ?)
- Aucune connaissance sur les liens entre Aigle royal et Aigle de Bonelli (compétition entre les espèces ?)



→ Une des actions prioritaire du Docob

→ Elle doit être mise en place pendant l'animation Natura 2000 (dans les 6 ans)

Commission environnement – jeudi 10 juillet 2014

ETUDE NATURA 2000 : EQUIPEMENT DES AIGLES
Comment ?



Les partenaires :

- Conservatoire d'espaces naturels Languedoc-Roussillon
- Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur
- LPO
- AGIR pour la BIODIVERSITÉ
- La Saisepareille

+ Victor Garcia Matarranz + L'Association Bécot

Commission environnement – jeudi 10 juillet 2014

ETUDE NATURA 2000 : EQUIPEMENT DES AIGLES
Conséquences ?

Contraintes :

- Le dossier de demande de subvention doit être déposé début septembre avec une délibération du conseil de la CCGPSL
- Les financements proposés par l'Etat ne seront peut être pas disponibles en 2015 ; l'étude pourrait ne pas être réalisée l'année prochaine ou financée seulement à hauteur de 80 %
- L'équipement ne peut être fait qu'avant la période de sensibilité des oiseaux (février) et le matériel doit être acheté et testé avant janvier
- L'achat du matériel (8 000 €) n'est pas prévu au budget 2014 de la CCGPSL

Commission environnement – jeudi 10 juillet 2014

ETUDE NATURA 2000 : EQUIPEMENT DES AIGLES
Comment ?

Actions	Coût
Achat matériel (balise, bande téflon, abonnement GSM....)	8 000 €
Capture et pose de matériel /site	11 000 €
Coût préalable à capture et frais annexes	7 500 €
Coordination de l'équipe, suivi de l'étude (pris en charge par l'animation N2000)	Pour mémoire
Compilation et sauvegarde des données (pris en charge par le PNA)	Pour mémoire
COÛT TOTAL	26 500 €

Dans le cadre de Natura 2000, les études sont subventionnées à hauteur de 80 %.

Dans le cas de cette étude, l'étude pourrait être financée à hauteur de 90 %, Resterait 2 650 € à la charge de la CCGPSL.

Commission environnement – jeudi 10 juillet 2014

Annexe 11 : Compte rendu du Copil du 23/09/2013



Site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérails »
COPIL n°5
Réunion du 23 septembre 2013 à Saint-Mathieu-de-Trévières
COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. ALGIBANI, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup.
- M. BERTRAND, Communauté de communes des Cevennes garrigues et sarradesises
- Mme BRACC, Commune de Pégaroles-de-Buèges
- M. BROCHIERO, DDTM de l'Hérault
- M. COLOMBANI, Commune de Saint-Martin-de-Londres
- M. CONTRERAS, Fédération départementale des chasseurs
- M. DONNADIEU, Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault
- M. D'ORAZIO, CRPF
- M. DOUTREMEPUCH, Président du Comité de pilotage du site Natura 2000
- Mme GILLOU, Fédération Régionale des chasseurs
- Mme GOMEZ, Maire de Vacquères
- M. JEANJEAN, Maire de Verrières
- M. LACAZE, Conservatoire des espaces naturels Languedoc-Roussillon
- Mme LAMANDE, DREAL de Languedoc-Roussillon
- M. LEMARCHAND, Les Ecologistes de l'Europe
- Mme LE POMMELET, Syndicat mixte du bassin de l'Or
- Mme LYX, DDTM de l'Hérault
- M. LLORENS, Chambre d'agriculture 34
- M. METGE, ONF
- M. MICOLA, Chambre d'agriculture
- M. MOLLET, Maire de Teyssan
- M. NOYER, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
- M. RAVAILLE, Chambre d'agriculture
- M. RICHARD, Amis de Saint-Gulhem
- M. RIVIERE, Syndicat intercommunal à vocation unique du Massif du Monnier
- Mme ROY, Maire de Notre-Dame-de-Londres
- M. SANGUINETTE, Communauté de communes du Pays de Lunel
- Mme TIBAUT, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, chargée de mission Natura 2000
- M. TRUSCOTT, Commune de Saint-Privat

Etaient excusés :

- Mme BALZER, RTE
- M. BARBE, Maire des Motelets
- M. BARRAL, Président du SYMBO
- Mme BENE, Communauté de communes Vallée de l'Hérault
- M. DE BOUSQUET, Préfet de Région
- Mme CARILLON, Maire de Vals-en-Lévy
- M. GIRAUD, Président CLE SAGE Bassin Fleuve Hérault
- M. JULIEN, Chambre d'agriculture
- M. MEUNIER, Président du SYBLE
- Mme PETARD, Présidente de la CLE SAGE Lac, Miossec, Elangis pévalésiens
- M. PLANTIER, Maire de Pégaroles de Buèges
- M. POULET, Président de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
- Mme PUECH, Groupement
- Mme ROUVIERE-ESPOSITO, Maire de Buzignargues
- M. VEZINHET, Conseil général de l'Hérault
- M. VILLARET, Président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault.

Ordre du Jour :

- 1/ Approbation du compte rendu du COPIL n°5 du lundi 22 avril 2013,
- 2/ Présentation et validation du Docob,
- 3/ Présentation et validation de la Charte,
- 4/ Proposition de modification du périmètre pour lancement de la consultation,
- 5/ Modification du règlement intérieur du Copil,
- 6/ Désignation de l'animateur et élection du président du Copil.

Philippe Douthemepuich, Président du Comité de Pilotage du site, accueille les participants à cette cinquième réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 des Hautes Garrigues du Montpelliérails, une des plus importantes réunions du processus d'élaboration du Docob, car elle propose la validation du document. Il informe qu'une réunion préparatoire s'est tenue le 9 septembre avec les élus du site, comme le prévoit le règlement intérieur du Copil.

Il remercie les membres du Copil présents et signale que plusieurs élus sont malades de pouvoir et peussent ainsi voter sur les différents points à l'ordre du jour.

Il indique que cet après-midi des remarques et avis sont encore parvenus concernant le plan d'actions. Si certaines ont été livrées car elles n'allaient pas dans le sens contraire des objectifs de gestion du site, l'on ne peut toutes les ajouter du fait des échanges qui se sont tenus en groupe de travail.

Il rappelle que des groupes thématiques (activités de plein air, chasse, élevage, forêt et viticulture) se sont réunis deux fois ; en janvier pour définir les objectifs de gestion du site et en juin pour échanger sur le plan d'action et la charte. Il avait été convenu de prendre en compte la liste d'émargement pour inviter les participants aux réunions de janvier à celles de juin afin que les participants aient le même niveau d'information.

A ce propos, Robert Contreras mentionne le désaccord de la Fédération départementale des chasseurs avec cette méthode. La Fédération départementale, absente des réunions de janvier, n'a pas été invitée à la réunion de juin des groupes de travail et n'a pu participer activement aux échanges sur le plan d'actions et la Charte. Lucie Gilloz signale que les chasseurs se sont sentis exclus de la concertation et ce sont les fédérations des chasseurs qui ont organisé une nouvelle réunion, le 11 septembre, afin de discuter plus précisément de la Charte Natura 2000 du site. Grâce au travail mené par les fédérations des chasseurs, toutes les associations présentes à cette réunion organisée par les fédérations départementale et régionale souhaitent adhérer à la

Charte Natura 2000 du site. Lors de cette réunion, des remarques ont aussi été formulées et seront présentées lors de la réunion de ce soir. Il signale que c'est avant tout un mandat qui s'est installé et prend sa part de responsabilité, ce dont il s'est ouvert par écrit auprès du président de la Fédération départementale de la chasse. En fait, la concertation s'est réalisée de la même façon sur les Hautes Garrigues du Montpelliéraines que sur les autres sites Natura 2000 : il propose que lors de prochaines réunions tous les acteurs du territoire soient systématiquement invités même si la taille du site n'est pas très favorable à ce genre de méthode.

1/ Approbation du compte-rendu du COPIL n°2 du lundi 22 avril 2013

Le compte-rendu de la réunion du lundi 22 avril 2013, joint à l'invitation de la réunion, n'appelant pas de remarques, le Président le soumet au vote des membres du Copil.
Le compte-rendu du Copil n°2 est validé à l'unanimité.

2/ Présentation et validation du Docob

Philippe Doufrespouch donne ensuite la parole à Aurélie Tibaut afin de présenter le plan d'actions.

En introduction, Aurélie Tibaut présente rapidement le site et rappelle des éléments déjà validés lors de précédentes réunions du Copil : les 20 espèces d'oiseaux concernés et leur niveau de priorité (validation en décembre 2012) et les 6 objectifs de développement durable du site (validation en avril 2013).

Elle présente ensuite les éléments qui composent le plan d'actions : des mesures contractuelles (mesures agro-environnementales territoriales (MAET), contrat forestier, contrat n-agricole rénové (contrat n-ri)) et mesures non contractuelles. Elle rappelle qu'une charte Natura 2000 est aussi soumise à délibération mais elle est indépendante du plan d'actions et sa validation est proposée au point 3.

Pour le site des Hautes Garrigues du Montpelliéraines, les 6 objectifs de développement durable ont été retravaillés en objectifs opérationnels eux-mêmes définis en 37 fiches actions. Au total 13 MAET, 12 contrats forestiers et 10 contrats n-ri composent ce plan d'actions. 16 actions sont liées à de l'animation et 6 à des études. Aurélie Tibaut présente ensuite le détail du plan d'actions en exposant chaque action en fonction des objectifs de développement durable et opérationnels.

Améliorer les conditions de vie des espèces d'oiseaux et réduire les pertes non naturelles d'individus (ESP)

Réduire les causes de mortalité des oiseaux ou de leurs proies (ESP1), 3 actions :

- Limiter l'impact des lignes et pylônes électriques : 2 contrats n-ri

- Mettre en œuvre des nids ou zones de nidification : 1 MAET et 1 contrat forestier.

Une modification à été apportée depuis l'envoi de la convocation au Copil : pour ne pas présenter de redondances entre la mesure ESP1.2 et ESP2.1 (Réduire les dérangements au niveau des sites nidification), la mesure n-ri a été retiré de cette action qui vise avant tout des sites précis et connus de nidification des oiseaux.

- Protéger des massifs les oiseaux ou leurs proies : 1 contrat n-ri

Il a été demandé par différents membres du Copil de préciser le cahier des charges de cette action. Pour les proies c'est une campagne de sensibilisation qui est prévue pour limiter la propagation de la myxomatose : cette campagne sera menée en étroite collaboration avec les Fédérations de chasse et l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage qui ont déjà travaillé sur ces sujets.

Pour le traitement de la trichomonose (dans le cas de l'Agile de Bonelli), c'est au cas par cas que cette action pourra être menée et en étroite collaboration avec le plan national d'actions Agile de Bonelli.

Préserver les zones de nidification et améliorer leur nombre et leur qualité (ESP2), 3 actions

- Réduire les dérangements au niveau des sites de nidification : 4 contrats n-ri, 2 contrats forestiers et 1 animation.

Comme pour la mesure ESP1.2, les contrats proposés ont été modifiés pour éviter les conflits. Ici les mesures de priorité forte, visent des sites déjà connus où certaines activités peuvent avoir un impact sur la qualité de la zone.

- Protéger un espace naturel majeur : 1 animation
- Recenser la faune dans les prairies : 1 MAET

Créer et entretenir des aménagements visant à augmenter les disponibilités alimentaires pour les oiseaux (ESP3) : 2 actions

- Créer et entretenir des aménagements faunistiques : 1 contrat n-ri et 1 contrat forestier
Aurélien Tibaut signale que le cahier des charges de la mesure a été précisé : seules les graines et les mères sont visées par cette action. Nathalie Lamandis signale que ce type d'aménagement ne peut être financé par un contrat forestier « opération innovante ».

→ Il est proposé de retirer le contrat forestier de la fiche action

- Créer et entretenir des placettes d'alimentation : 1 contrat n-ri et 1 contrat forestier
Comme précédemment, Nathalie Lamandis signale que le contrat forestier ne peut être proposé. Christiane Roy signale avoir reçu un courriel de Marie-Pierre Puech, représentante de l'Association Goupil connexion et membre du Copil, qui s'excuse de n'être présente à la réunion et apporte des éléments de complément sur cette action.

Le premier élément porte sur l'expression « placettes d'alimentation » qui n'est pas l'expression la plus appropriée pour ce type d'aménagement. Aurélie Tibaut rappelle que cette expression est celle utilisée dans le référentiel régional des actions Natura 2000 ; les services de l'Etat pensent en effet que cette expression est celle utilisée dans la plupart des sites Natura 2000.

Le second élément concerne l'importance de cette action, sachant que de nombreuses mesures du Docob concernent le maintien de l'ouverture des milieux par le pastoralisme.

Après des échanges avec la salle sur ces sujets, il est proposé de :

- retirer le contrat forestier de la fiche action,
- conserver l'intitulé du référentiel régional « placettes d'alimentation ».
- ne pas modifier le niveau de priorité de l'action.
- préciser dans le cahier des charges de l'action, que l'action correspond à de l'équipement naturel et doit être menée en étroite collaboration avec les éleveurs.

Encourager les pratiques agricoles et pastorales respectueuses des ressources alimentaires des oiseaux (ESP4) : 5 actions

- ne pas utiliser d'herbicides : 1 MAET

- raisonner l'utilisation des vermifuges : 1 animation et 1 contrat n-ri.
Ne sachant pas quelle mesure pourrait être mise en place en signant le contrat « opération innovante », les services de l'Etat souhaitent que dans un premier temps il s'agisse d'une animation qui soit seulement mise en place. Il est rappelé que cette mesure avait été réclamée lors des groupes de travail afin de réfléchir à ce type d'action qui pourrait être mise en place par la suite. Sylvain Micou pense qu'il n'est pas utile de conserver cette action si rien ne peut être proposé par la suite. Raymond Lorenz pense en effet qu'il n'est pas nécessaire de gérer la mesure sachant que la législation organise déjà l'utilisation de ce type de produit. Philippe Doufrespouch propose que seules les actions qui pourront être effectivement mises en place apparaissent dans le Docob.

→ Il est proposé de retirer le contrat n-ri de la fiche action et de :

- s'engager dans l'agriculture biologique et conserver ces pratiques : 2 MAET
- entretenir mécaniquement l'ensilage des cultures pérennes : 1 MAET
- réduire l'emploi des produits phytosanitaires : 1 MAET

Il est suggéré de choisir un engagement de type « réduction progressive » comme cela avait été évoqué lors du groupe de travail « viticulture ».

Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés (OUV)

Gérer les milieux ouverts (OUV1) : 1 action :

- gérer les milieux ouverts : 5 contrats nini et 1 MAET

Un engagement unitaire a été modifié en allégeant le cahier des charges :

Restaurer des milieux en voie de fermeture et maintien de l'ouverture : 1 action :

- restaurer des milieux en voie de fermeture et maintenir l'ouverture : 3 contrats nini et 1 MAET

Des précisions ont été données sur les modalités, car l'information financière était erronée dans le document transmis. Il est aussi précisé que dans tous les cahiers des charges, le terme « estimer » a été ajouté dans la partie correspondant à la nature des dépenses.

Une modification a aussi été proposée dans le cahier des charges de la MAET afin de proposer une élimination des rejets ligneux, mécanique ou manuelle, au lieu de la seule ouverture d'un milieu en dégrès. Après des échanges entre les intervenants, il est proposé de conserver la première MAET (ouverture d'un milieu en dégrés) et d'en proposer une seconde un engagement relatif à l'élimination des rejets.

- Il est proposé d'ajouter une MAET à cette action en couvrant « milieu pâturé »

Lancer la perte des habitats et maintenir en bon état les milieux favorables aux espèces d'oiseaux en tant que zones d'alimentation et/ou de reproduction (HAB)

Préserver la mosaïque paysagère (HAB1) : 2 actions :

- restaurer et conserver les éléments structurants du paysage : 2 MAET, 1 contrat forestier et 2 contrats nini
- implanter des couverts favorables à l'avifaune : 2 MAET

Il a été proposé d'ajouter une MAET qui cible précisément l'espèce « Outarde canepetière ».

Aurélië Tibaut signale que le Syndicat du bassin fleuve Héaulm a été ajouté dans toutes les fiches actions de cet objectif, comme partenaire technique en raison de la mise en place d'un contrat de rivière.

Ludic Gillet demande si aucun contrat n'a été proposé pour les couverts forestiers. Elle rappelle que les chasseurs mettent souvent en place ce type d'actions. Nathalie Lamande signale qu'il est en effet possible de le faire mais que les budgets ne seront sans doute pas prioritaires sur ce type de contrat. Aurélië Tibaut rappelle que le niveau de priorité de l'action est jugé faible du fait des enjeux du site. Philippe Dourmenspuch propose d'ajouter le contrat nini « Culture faunistique » car les chasseurs ont le bon niveau d'expertise pour mettre en place cette action. Toutefois, la signature d'un contrat dépendra de la portée d'action et des budgets alloués.

- Il est proposé d'ajouter le contrat nini « culture faunistique ».

Préserver les milieux forestiers (HAB2) : 2 actions :

- implanter et diversifier les peuplements forestiers : 4 contrats forestiers
- créer et maintenir des espaces ouverts intraforestiers : 4 contrats forestiers
- entretenir les ripsyvais et la végétation des berges : 1 contrat forestier et 3 contrats nini.

Informier, communiquer et sensibiliser sur les enjeux du site (COM)

Former à connaissance, sensibiliser et former (COM1) : 4 actions

- sensibiliser et former les professionnels, fédérations et tous les autres acteurs du territoire à la prise en compte de l'oursture dans le cadre de leurs activités : 2 animations
- mettre en cohérence les enjeux du site avec les politiques publiques et autres sites Natura 2000 : 1 animation
- porter à connaissance les enjeux du site dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000 : 1 animation
- sensibiliser le grand public et différents groupes d'acteurs à l'avifaune et à sa préservation : 3 animations.

Armer des réunions et assurer une présence de terrain (COM2) : 2 actions :

- armer des groupes de travail sur des thématiques précises : 2 animations
- renforcer une vigilance et une veille des espèces naturelles par une présence de terrain : 1 animation.

Mettre en place des outils de communication (COM3) : 1 action :

- communiquer en réalisant des lettres d'information et autres documents de communication et en utilisant internet : 3 animations.

Améliorer les connaissances sur le site et les espèces concernées par des études (ETUD)

Acquérir des connaissances complémentaires sur les espèces du site (ETUD1) : 4 actions :

- définir les domaines vitaux de certaines espèces : 1 étude
- acquérir des connaissances complémentaires sur les sites de reproduction du Busard cendré et du Faucon pèlerin : 1 étude

Aurélië Tibaut précise que l'Outarde canepetière a été ajoutée dans l'intitulé de cette action car elle n'appartenait pas.

- Assurer le suivi et participer au suivi des espèces prioritaires.
- compléter l'inventaire des sites de reproduction de la Boninée alyona, du Circaète Jean-le-Blanc et du Grand-duc d'Europe

Acquérir des connaissances complémentaires sur l'impact de certaines activités sur l'oursture (ETUD2) : 3 actions :

- définir les secteurs où le risque de mortalité par électrocution est le plus important : 1 animation
- étudier les impacts potentiels de certaines activités (groscaching...) sur les conditions de vie des espèces : 1 animation
- effectuer une veille sur les projets d'aménagement susceptibles d'affecter le milieu, de perturber les espèces d'oiseaux ou de modifier leurs habitats : 1 animation

Animer et mettre en oeuvre le Docob (ANIM)

Mettre en oeuvre le Docob (ANIM1)

Evaluer et effectuer la mise à jour du Docob (ANIM2)

Philippe Dourmenspuch demande si des participants souhaitent apporter d'autres éléments d'information ou modification au programme d'actions. Aucune remarque n'est formulée. Le président porte donc au vote le programme d'actions : Com1 : 0 ; Absention : 0.
Le plan d'actions de site Natura 2000 est validé à l'unanimité avec les modifications proposées lors de cette réunion.

3) Présentation et validation de la Charte

Aurélien Tibaut présente le mode d'organisation de la Charte Natura 2000. Il n'y a pas de rémunération directe car les engagements et recommandations n'entraînent pas de surcoûts de gestion. Toutefois une exonération de la taxe foncière sur les parcelles non bâties est proposée au propriétaire des parcelles engagées dans la Charte.

Fabien Brochiero informe que depuis quelques années la compensation accordée par l'Etat lors de cette exonération a diminué. A l'heure actuelle l'Etat ne compense qu'à hauteur de 50 % l'exonération. Différents présidents de Copil ont écrit aux ministères concernés pour attirer de cette part financière pour les communes concernées.

Nathalie Lemaître signale que ce n'est pas seulement Natura 2000 qui est visé par cette non compensation de l'exonération de la taxe.

Jacques Donnadieu informe que sur le site Natura 2000 des Gorges de l'Hérault dont il est président du Copil la partie de la charte qui engage les propriétaires (engagements et recommandations par types de milieux) a été validée mais que sa mise en œuvre a été suspendue. Après les élections municipales, il sera toujours possible de proposer le vote de la mise en œuvre de la charte sur la partie qui peut entraîner cette exonération de la taxe foncière.

Les services de l'Etat signalent que sur le site Natura 2000 du Lez, la Charte a été validée dans son ensemble. Le site étant plus petit et tous les élus concernés étant présents, la non-compensation de l'exonération n'apparaît pas comme un souci.

Philippe Doutrémpulch signale que des échanges ont déjà porté sur ce sujet en réunion préparatoire du 9 septembre et que les élus ont pensé qu'il était pertinent de procéder pour la Charte Natura 2000 des Hautes Garrigues du Montpelliéraines comme pour celle des Gorges de l'Hérault, sachant que 18 000 hectares sont communs aux deux sites.

De plus, tous les élus ne sont pas présents aujourd'hui et bien que le quorum soit atteint et qu'un vote puisse intervenir valablement, il paraît plus pertinent de reporter l'application de cette partie de la Charte qui peut avoir des conséquences sur les budgets communaux.

Eve Le Fornelet demande si les contrats signés peuvent aussi bénéficier de l'exonération de la TFPNB. Cette question avait déjà été posée en pré-Copil par Francis Jeanjean. Les services de l'Etat signalent que même s'il est possible lors de la signature d'un contrat de solliciter l'exonération, elle est rarement demandée par les signataires. Marie-Cécile Lox répond également aux interrogations de Monsieur le maire de Valhaurans sur les parcelles en vigne qui souhaiteraient signer une MAET après vérification dans le code des impôts, ce couvert ne peut être concerné par l'exonération.

Stéphane Noyer rapporte une réponse du Ministère de l'Intérieur publiée au Journal officiel du Sénat du 12/05/2013 (page 2034) dans laquelle les couverts en vigne pourraient être concernés. Les services de l'Etat se renseignent de nouveau mais pensent qu'il s'agit d'une erreur de retranscription car le Code des Impôts exclu les vignes de cette exonération.

Aurélien Tibaut présente ensuite les engagements et recommandations de la Charte (voir présentation).

Les modifications proposées ou échanges dans la salle portant sur :

Engagements généraux

→ Il est proposé de modifier le dernier engagement par : « cirouler avec des engins motorisés exclusivement sur les voies ouvertes à la circulation (hors usage à vocation agricole) ».

Engagement sur les milieux forestiers et ripisylves

→ Il est proposé d'ajouter au dernier engagement : « en l'absence de plan de gestion forestier, prendre contact avec le CNFR ».

7

Engagement sur les milieux rupestres

→ Le dernier engagement est reformulé : « convertir les falaises déjà équipées en voies d'escalade et informer de l'existence de l'obligation de réaliser une évaluation des incidences pour toute création de nouvelle voies d'escalade ».

Engagement sur toutes les activités

Les indications des chasseurs posent qu'il est difficile de faire signer la charte sans connaître au préalable la carte et les périodes de sensibilité qui y seront annexées. Lucie Galoz rappelle que les participants à la réunion organisée par les Fédérations de chasse début septembre scabattaient signer la charte mais veulent obtenir ces informations au préalable.

Aurélien Tibaut signale qu'en effet les zones et périodes de sensibilité seront présentées avant de signer la charte. Nathalie Lemaître précise que les services de l'Etat préfèrent que ces éléments sensibles soient précisés directement dans un second temps. Motons que la Charte est consultable par tous, en main.

David Lacaze pense que cette question des zones et périodes de sensibilité ne doit pas être un frein à la signature de la charte car cela sera réalisé sur mesure pour chaque société de chasse et en concertation avec les acteurs concernés en fonction de chaque territoire.

→ Une reformulation du troisième engagement est proposée : « pratiquer les activités pouvant générer des perturbations sur des sites de nidification en dehors des périodes sensibles pour les espèces inscrites à la directive européenne. » (période et lieux signalés en amont de la signature de la charte)

Recommandation sur l'activité chasse

→ La recommandation « favoriser l'investissement des chasseurs dans des activités de piégeage » est supprimée car peu claire. Elle correspond à une pratique (piégeage des ragondins) peu fréquente à l'échelle du site.

Philippe Doutrémpulch demande si des participants souhaitent apporter d'autres éléments d'information. Aucune remarque n'est formulée et le président porte donc au vote la charte Natura 2000 est rappelant qu'il apparaît dans le document que la mise en œuvre de la Charte y propriétaire et mandataire » est suspendue : Centre : 0. Absention : 0.

La Charte du site Natura 2000 est validée à l'unanimité avec les modifications proposées lors de cette réunion.

4) Proposition de modification du périmètre pour lancement de la consultation

Philippe Doutrémpulch rappelle que la question de l'intégration des terrains militaires au site Natura 2000 des Hautes Garrigues du Montpelliéraines a été abordée lors du lancement de l'élaboration du Docob. Aurélien Tibaut précise que cela concerne des terrains militaires et que pour 2 hectares à Mas de Londres, 10 à St Martin de Londres et 17 à Vols en Laval, cette extension concernerait des propriétés privées. Conseil général ou commune.

Fabien Brochiero signale qu'aujourd'hui c'est Francis du Copil préalable au lancement de la procédure de consultation pour l'extension du périmètre du site qui est proposé au vote du Copil. Il rappelle que la question de l'extension du site se pose dans un contexte où la communauté de communes pourrait devenir propriétaire d'une partie des terrains. L'essentiel étant appelé à devenir une forêt domaniale gérée par l'ONF et 20 ha devant être affectés au Ministère de l'Intérieur pour un centre de stockage de mines.

Francis Jeanjean s'interroge sur le surcoût éventuel, gérés par d'éventuelles études par exemple, à la charge de l'animateur Natura 2000. Les services de l'Etat estime que l'étude menée dans le cadre du diagnostic écologique et qui a révélé la pertinence de cette extension du site surtit. Seul du temps d'animation pourra être demandé même si c'est aux services de l'Etat de porter la consultation.

8

Philippe Doutrémepuich est élu à l'unanimité président du Comité de pilotage du site Hautes Garrigues du Montpelliérains.

Philippe Doutrémepuich remercia tous les participants à cette réunion ainsi que toutes les personnes qui se sont impliquées dans le travail mené pendant deux ans en partageant leur expérience en groupes de travail et en contribuant à l'élaboration du Docob. Il tient aussi à remercier les Services techniques de la Communauté de communes pour le travail mené pendant la phase d'élaboration du Docob et bien entendu Aurélie Tbaour pour sa compétence et sa disponibilité. Il signale aussi que les services ont déjà échangés avec les services de l'Etat pour discuter des financements de la phase animation Natura 2000 : comme la CCGPRL est déjà animatrice du site Natura 2000 du Pic Saint-Loup, un poste de chargé de mission temps plein (1/3 pour le SIC Pic Saint-Loup et 2/3 pour la ZPS Hautes Garrigues) sera financé jusqu'en décembre 2014 à hauteur de 80 %. Philippe Doutrémepuich souligne l'importance de la période qui s'ouvre, consacrée à l'animation du Docob, mais aussi à la concrétisation financière de certains projets.

Le Président remercie l'ensemble des participants et, l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 20h15.

Espace table : Diaporama de Présentation de la réunion

Robert Contreras s'intéresse sur les terrains situés au sud des terrains militaires : ils présentent également une richesse en termes d'habitats d'espèces et pourraient être intégrés au site. De nombreux échanges dans la salle conduisent à s'intéresser sur l'avenir de cette zone naturelle et des projets qui pourraient la concerner. Les services de l'Etat rappellent que dans le cadre de l'évaluation des incidences, les porteurs de projets situés dans un site Natura 2000 ou à proximité doivent étudier les impacts de leur activité sur les habitats et espèces justifiant la délimitation des sites Natura 2000. Il ne faut pas que Natura 2000 soit utilisée à des fins autres que celles qui concernent la protection des espèces d'oiseaux de la ZPS.

Christiane Roy rappelle que l'extension d'un site Natura 2000 doit uniquement reposer sur des éléments scientifiques.

La question de l'intérêt de ces terrains situés au sud des terrains militaires est tout de même notée.

Philippe Doutrémepuich demande si des participants souhaitent apporter d'autres éléments d'information. Aucune remarque n'est formulée et le président porte au vote la demande de lancement de la procédure de consultation pour une extension du site : Contre : 0 ; Abstention : 0.

Le Copil valide à l'unanimité la demande faite aux services de l'Etat de lancer la procédure de consultation pour une extension du site.

5/ Modification du règlement intérieur du Copil

Philippe Doutrémepuich rappelle que dans le règlement intérieur du comité de pilotage une réunion préparatoire entre le Président du Copil, la structure porteuse, les Communes, Communautés de Communes concernées et les services de l'Etat doit se tenir avant les réunions du Copil. Il signale que peu de personnes participent à cette réunion car elle apparaît comme une répétition pour de nombreux participants.

Le 9 septembre, lors de la réunion préparatoire à ce Copil il a été proposé de modifier le règlement intérieur : « La structure porteuse organise avant chaque comité de pilotage un comité technique entre le Président du Comité de pilotage, la structure porteuse, un représentant des EPCI concernés, du Conseil Général, du Conseil Régional, des services de l'Etat et de toute personne souhaitant participer ultérieurement à ce Comité ».

Philippe Doutrémepuich met au vote cette modification du règlement intérieur : Contre : 1 ; Abstention : 0.

Le Copil valide la modification du règlement intérieur du Comité de pilotage.

La consultation des communes et EPCI concernés par l'extension sera engagée fin 2013 et constituera une des premières actions d'animation.

6/ Désignation de l'animateur et élection du président du Copil d'animation

Les services de l'Etat reprennent la présidence du Copil au terme de la phase d'élaboration du Document d'objectifs. Fabien Brochiero présente ce point à l'ordre du jour. Après rappel des modalités de désignation de la structure porteuse et du président du Copil d'animation, Fabien Brochiero demande aux candidats de se manifester.

Philippe Doutrémepuich, vice-président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup et représentant son président, Alain Foulet, propose la candidature de la CCGPRL. Aucune autre candidature n'est proposée. Fabien Brochiero propose au vote du Copil la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup comme structure porteuse de l'animation du site : Contre : 0 ; Abstention : 0.
La communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup est désignée à l'unanimité pour porter l'animation du site Hautes Garrigues du Montpelliérains.

Fabien Brochiero demande ensuite aux candidats de se manifester pour la présidence du Copil. Philippe Doutrémepuich propose sa candidature dans un souci de continuité de l'action engagée depuis deux ans. Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Fabien Brochiero propose au collège des élus de procéder à l'élection du président : Contre : 0 ; Abstention : 0.

ZPS FR 9112004
Hautes Garrigues du Montpelliérais

5^{ème} COMITE DE PILOTAGE

Lundi 23 septembre 2013

Ordre du jour

- **Approbation du Compte rendu du Copil n°4 du 22 avril 2013**
- **Présentation et validation du Docob**
- **Présentation et validation de la Charte**
- **Proposition de modification du périmètre pour lancement de la consultation**
- **Modification du règlement intérieur du Copil**
- **Désignation de l'animateur et élection du président du Copil**

Approbation du Compte rendu du Copil n°4

Approbation du Compte rendu du Copil n°4 du 22 avril 2013

Présentation et validation du Docob

29 octobre
Arrêté ministériel désignation de la ZPS **2008**

31 janvier
Arrêté préfectoral désignation COPIL

11 avril
Copil n°1

21 novembre
Copil n°2 **2011**

30 janvier
Lancement diagnostic écologique

17 avril, 4 juillet, 28 août
Réunions organisées par la FRC-LR **2011**

15 octobre
GT Activités de pleine nature

17 décembre
Copil n°3

Présentation et validation du Docob

15, 22, 24, 28, 29 janvier
Réunions des GT « objectifs »
34 participants

12 mars
Réunion publique à Montpeyroux

Printemps
Distribution de la lettre d'information

22 avril
Copil n°4 : validation des objectifs

08, 11, 13, 17, 24 juin
Réunions des GT « plan d'actions et charte »
55 participants

Principales conclusions du plan d'actions

- **45 000 hectares**
- **37 communes**
- **6 intercommunalités**

- **600 ha Contreforts du Larzac**
- **4 000 ha Pic Saint-Loup**
- **18 000 ha Gorges de l'Hérault**

Source : COPIL, M. Carré, J. Fontagné, C. Harroche

Principales conclusions du plan d'actions

→ **5 ESPÈCES D'ENJEU TRÈS FORT**

Aigle de Bonelli, Bruant ortolan, Crave à bec rouge, Vautour moine, Busard cendré



→ Validation lors du Copil n°3

Source : COPIL n°3, Copil n°3, Copil n°3

Présentation et validation du Docob

→ **6 ESPÈCES D'ENJEU FORT**

Aigle royal, Circaète Jean-le-Blanc, Fauvette pitchou, Grand-duc d'Europe, Pipit rousseline, Roller d'Europe

→ **9 ESPÈCES D'ENJEU MODÉRÉ**

Alouette lulu, Bondrée apivore, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Martin pêcheur d'Europe, Milan noir, Oedicnème criard, Outarde canepetière, Pie grièche écorcheur

→ Validation lors du Copil n°3

Présentation et validation du Docob

Au copil n°4, d'avril 2013, ont été validés :

→ **3 objectifs de développement durable ciblés**

- Améliorer les conditions de vie des espèces d'oiseaux et réduire les pertes non naturelles d'individus (ESP)
- Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés (OUV)
- Limiter la perte des habitats et maintenir en bon état les milieux favorables aux espèces d'oiseaux en tant que zones d'alimentation et/ou de reproduction (HAB)

→ **3 objectifs de développement durable transversaux**

- Informers, communiquer et sensibiliser sur les enjeux du site (COM)
- Améliorer les connaissances sur le site et les espèces concernées par des études (ETUD)
- Animer et mettre en œuvre le Docob (ANIM)

Présentation et validation du Docob

Plan d'actions

→ **Mesures contractuelles**

- Financées
- Signées sur une durée de 5 ans (sauf pour certains contrats forestiers)
- Démarche volontaire

→ MAEt
→ Contrat forestier
→ Contrat Ni-Ni

→ **Mesures non contractuelles**

- Non financées par un contrat
- Mesures souvent réalisées par l'animateur

→ Suivi scientifique
→ Sensibilisation
→ Mise en œuvre du Docob

Charte Natura 2000

- Engagements et recommandations
- Signées sur une durée de 5 ans
- Démarche volontaire

Présentation et validation du Docob

Plan d'actions : Hautes Garrigues du Montpelliérails

6 Objectifs de développement durable

14 Objectifs opérationnels

37 fiches actions

→ **Mesures contractuelles**

- 13 MAEt
- 12 Contrats forestier
- 15 Contrats Ni-ni

→ **Mesures non contractuelles**

- 16 actions liées à de l'animation
- 5 actions aux études

Charte Natura 2000

- 7 Engagements et 4 recommandations pour tout le site
- 5 Engagements et 7 recommandations pour toutes les activités
- 1 Charte spécifique à 4 milieux
- 1 Charte spécifique à 4 activités

Présentation et validation du Docob

Améliorer les conditions de vie des espèces d'oiseaux et réduire les pertes non naturelles d'individus (ESP)

Réduire les causes de mortalité des oiseaux ou de leurs parents (ESP1)

Préserver les zones de nidification et améliorer leur nombre et leur qualité (ESP2)

Crées et entretenir des aménagements visant à augmenter les disponibilités alimentaires pour les oiseaux (ESP3)

Encourager les pratiques agricoles et pastorales respectueuses des ressources alimentaires des oiseaux (ESP4)

Rapport d'activité – Hautes Garrigues du Montpelliérains 2013/2014

Présentation et validation du Docob

Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés (OUV)

Restaurer des milieux en voie de fermeture et maintenir l'ouverture (OUV2)

ACTION	MESURE	P.
Restaurer des milieux en voie de fermeture et maintenir l'ouverture	<p>1 MAEL : Restauration des milieux en voie de fermeture CC modifié : EU « maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux (OUVERT02) »</p> <p>3 contrats ni-ni :</p> <ul style="list-style-type: none"> Chantier lourd de restauration de milieux ouverts → 3 500 €/ha Restauration des milieux ouverts par brûlage dirigé Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger 	

Présentation et validation du Docob

Limiter la perte des habitats et maintenir en bon état les milieux favorables aux espèces d'oiseaux en tant que zones d'alimentation et/ou de reproduction (HAB)

Préserver la mosaïque paysagère (HAB1)

Préserver les milieux forestiers favorables à l'avifaune (HAB2)

Présentation et validation du Docob

Limiter la perte des habitats et maintenir en bon état les milieux favorables aux espèces d'oiseaux en tant que zones d'alimentation et/ou de reproduction (HAB)

Préserver la mosaïque paysagère (HAB1)

ACTION	MESURE	P.
Restaurer et conserver les éléments structurants du paysage (haies, ripisylves, bosquets, talus...)	<p>2 MAEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> Entretien des haies Entretien des arbres isolés ou en alignements <p>1 Contrat forestier : Chantier d'entretien et de restauration de ripisylves</p> <p>2 Contrats ni-ni :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation ou plantation de haies, alignements d'arbres, talus... Chantier d'entretien de haies, alignements d'arbres, talus... 	
Planter des couverts favorables à l'avifaune	<p>2 MAEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> Implantation d'un couvert herbacé CC modifié COUVERT03 « enherbement sous culture ligneuse » Implantation d'un couvert favorable à l'avifaune 	

→ insertion du SM du bassin du fleuve Hérault (Contrat de rivière) dans « partenaire technique »

Présentation et validation du Docob

Limiter la perte des habitats et maintenir en bon état les milieux favorables aux espèces d'oiseaux [...] (HAB)

Préserver les milieux forestiers favorables à l'avifaune (HAB2)

ACTION	MESURE	P.
Irrégulariser et diversifier les peuplements forestiers	<p>4 Contrats forestiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de régénération dirigée Travaux de marquage, abattage ou de taille Dispositif favorisant le développement du bois sénescents Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers 	
Créer et maintenir des espaces ouverts intraforestiers	<p>4 Contrats forestiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> Création ou rétablissement de clairières ou de landes Création ou rétablissement de mares forestières Travaux de marquage, abattage ou de taille Réalisation de dégagement ou débroussaillage 	
Entretien des ripisylves et la végétation des berges	<p>1 Contrat forestier : Chantier d'entretien et restauration de ripisylves</p> <p>3 Contrats ni-ni :</p> <ul style="list-style-type: none"> Chantier de restauration de milieux ouverts ou humides Restauration de ripisylves Entretien de ripisylve 	

Présentation et validation du Docob

Informier, communiquer et sensibiliser sur les enjeux du site (COM)

Porter à connaissance, sensibiliser et former (COM1)

Animer des réunions et assurer une présence de terrain (COM2)

Mettre en place des outils de communication (COM3)

Présentation et validation du Docob

Informier, communiquer et sensibiliser sur les enjeux du site (COM)

Porter à connaissance, sensibiliser et former (COM1)

ACTION	MESURE	P.
Sensibiliser et former les professionnels, fédérations et tous les autres acteurs du territoire à la prise en compte de l'avifaune dans le cadre de leurs activités	<p>2 Animations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Création et diffusion de plaquette d'information Organisation de formation 	
Mettre en cohérence les enjeux du site avec les politiques publiques et autres sites Natura 2000	Animation	
Porter à connaissance les enjeux du site dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000	Animation	
Sensibiliser le grand public et différents groupes d'acteurs à l'avifaune et à sa préservation	<p>3 Animations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les élus Organiser journées Natura 2000 dans les écoles Communiquer dans la presse locale 	

Rapport d'activité – Hautes Garrigues du Montpelliérains 2013/2014

Présentation et validation du Docob

Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés (OUV)

Restaurer des milieux en voie de fermeture et maintenir l'ouverture (OUV2)

ACTION	MESURE	P.
Restaurer des milieux en voie de fermeture et maintenir l'ouverture	<p>1 MAEL : Restauration des milieux en voie de fermeture CC modifié : EU « maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux (OUVERTO2) »</p> <p>3 contrats ni-ni :</p> <ul style="list-style-type: none"> Chantier lourd de restauration de milieux ouverts → 3 500 €/ha Restauration des milieux ouverts par brûlage dirigé Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger 	

Présentation et validation du Docob

Limiter la perte des habitats et maintenir en bon état les milieux favorables aux espèces d'oiseaux en tant que zones d'alimentation et/ou de reproduction (HAB)

Préserver la mosaïque paysagère (HAB1)

Préserver les milieux forestiers favorables à l'avifaune (HAB2)

Présentation et validation du Docob

Limiter la perte des habitats et maintenir en bon état les milieux favorables aux espèces d'oiseaux en tant que zones d'alimentation et/ou de reproduction (HAB)

Préserver la mosaïque paysagère (HAB1)

ACTION	MESURE	P.
Restaurer et conserver les éléments structurants du paysage (haies, ripisylves, bosquets, talus...)	<p>2 MAEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> Entretien des haies Entretien des arbres isolés ou en alignements <p>1 Contrat forestier : Chantier d'entretien et de restauration de ripisylves</p> <p>2 Contrats ni-ni :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation ou plantation de haies, alignements d'arbres, talus... Chantier d'entretien de haies, alignements d'arbres, talus... 	
Planter des couverts favorables à l'avifaune	<p>2 MAEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> Implantation d'un couvert herbacé CC modifié COUVERTO3 « enherbement sous culture ligneuse » Implantation d'un couvert favorable à l'avifaune 	

→ Insertion du SM du bassin du fleuve Hérault (Contrat de rivière) dans « partenaire technique »

Présentation et validation du Docob

Limiter la perte des habitats et maintenir en bon état les milieux favorables aux espèces d'oiseaux [...](HAB)

Préserver les milieux forestiers favorables à l'avifaune (HAB2)

ACTION	MESURE	P.
Irrégulariser et diversifier les peuplements forestiers	<p>4 Contrats forestiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de régénération dirigée Travaux de marquage, abattage ou de taille Dispositif favorisant le développement du bois sénescence Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers 	
Créer et maintenir des espaces ouverts intraforestiers	<p>4 Contrats forestiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> Création ou rétablissement de clairières ou de landes Création ou rétablissement de mares forestières Travaux de marquage, abattage ou de taille Réalisation de dégagement ou débroussaillage 	
Entretien des ripisylves et la végétation des berges	<p>1 Contrat forestier : Chantier d'entretien et restauration de ripisylves</p> <p>3 Contrats ni-ni :</p> <ul style="list-style-type: none"> Chantier de restauration de milieux ouverts ou humides Restauration de ripisylves Entretien de ripisylve 	

Présentation et validation du Docob

Informé, communiquer et sensibiliser sur les enjeux du site (COM)

Porter à connaissance, sensibiliser et former (COM1)

Animer des réunions et assurer une présence de terrain (COM2)

Mettre en place des outils de communication (COM3)

Présentation et validation du Docob

Informé, communiquer et sensibiliser sur les enjeux du site (COM)

Porter à connaissance, sensibiliser et former (COM1)

ACTION	MESURE	P.
Sensibiliser et former les professionnels, fédérations et tous les autres acteurs du territoire à la prise en compte de l'avifaune dans le cadre de leurs activités	<p>2 Animations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Création et diffusion de plaquette d'information Organisation de formation 	
Mettre en cohérence les enjeux du site avec les politiques publiques et autres sites Natura 2000	Animation	
Porter à connaissance les enjeux du site dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000	Animation	
Sensibiliser le grand public et différents groupes d'acteurs à l'avifaune et à sa préservation	<p>3 Animations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les élus Organiser journées Natura 2000 dans les écoles Communiquer dans la presse locale 	

Présentation et validation du Docob

Informier, communiquer et sensibiliser sur les enjeux du site (COM1)

Animer des réunions et assurer une présence de terrain (COM2)

ACTION	MESURE	P.
Animer des groupes de travail thématiques sur des thématiques précises	3 Animations : • Animation foncière • Gestion concertée des APN	
Renforcer une vigilance et une veille des espaces naturels par une présence de terrain	Animation	

Mettre en place des outils de communication (COM3)

ACTION	MESURE	P.
Communiquer en réalisant des lettres d'information et autres documents de communication et en utilisant internet	3 Animations : • Lettre d'information • Plaque de information • Internet	

Présentation et validation du Docob

Améliorer les connaissances sur le site et les espèces concernées par des études (ETUD)

Acquérir des connaissances complémentaires sur les espèces du site (ETUD1)

Acquérir des connaissances complémentaires sur l'impact de certaines activités sur l'avifaune (ETUD2)

Présentation et validation du Docob

Améliorer les connaissances sur le site et les espèces concernées par des études (ETUD)

Acquérir des connaissances complémentaires sur les espèces du site (ETUD1)

ACTION	MESURE	P.
Définir les domaines vitaux de certaines espèces	Etude	
Préciser les effectifs, les habitats et la répartition du Bruant ortolan et du Pipit rousseline	Etude	
Acquérir des connaissances complémentaires sur les sites de reproduction du Busard cendré et du Faucon pèlerin	Etude	
Assurer le suivi ou participer au suivi des espèces prioritaires	Etude	
Compléter l'inventaire des sites de reproduction de la Bonnette alpine, du Circaète Jean le Blanc et du Grand-duc d'Europe	Etude	

Présentation et validation du Docob

Améliorer les connaissances sur le site et les espèces concernées par des études (ETUD)

Acquérir des connaissances complémentaires sur l'impact de certaines activités sur l'avifaune (ETUD2)

ACTION	MESURE	P.
Définir les secteurs où le risque de mortalité par électrocution est le plus important	Animation	
Etudier les impacts potentiels de certaines activités (géocaching...) sur les conditions de vie des espèces	Animation	
Effectuer une veille sur les projets d'aménagements susceptibles d'artificialiser le milieu, de perturber les espèces d'oiseaux ou de modifier leurs habitats	Animation	

Présentation et validation du Docob

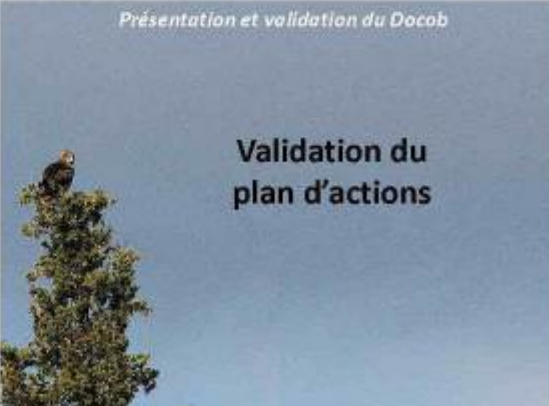
Animer et mettre en œuvre le Docob (ANIM)

Mettre en œuvre Docob (ANIM1)

Evaluer et effectuer la mise à jour du docob (ANIM2)

Présentation et validation du Docob

Validation du plan d'actions



Rapport d'activité – Hautes Garrigues du Montpelliérais 2013/2014

Présentation et validation de la Charte

→ Liste d'engagements et recommandations valable sur **tout ou partie du site**

→ Signées sur une durée de 5 ans

→ **Les signataires** : Toute personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou disposant d'un mandat

- Par grands types de milieux : propriétaires
- Par grands types d'activités : usagers

→ **Démarche volontaire** : Pas de rémunération directe car les engagements et recommandation n'entraînent pas de surcoûts de gestion pour l'adhérent

Présentation et validation de la Charte

Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur dont certaines sont annexées, pour rappel, à la charte

Effectuer les travaux susceptibles d'affecter l'avifaune, en dehors des périodes de sensibilité des espèces (périodes et lieux indiqués lors de la signature de la charte)

Prévenir la structure animatrice et prendre en compte les recommandations données, en cas de créations de nouvelles voiries ou chemins nécessitant un débroussaillage ou un élagage

Informez tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confiez, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés

Autoriser et faciliter l'accès à des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et aux experts afin que puissent être menés les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des espèces et de leurs habitats. La structure animatrice informera au préalable de ces opérations

Conserver les linéaires de talus, haies, murets et les arbres isolés, papiers, terrasses, mares structurant le paysage

Circuler avec des engins motorisés exclusivement sur des pistes et sentiers prévus à cet effet (hors usage à vocation agricole)

Présentation et validation de la Charte

Signaler auprès de la structure animatrice les évenements brusques et changements de pratiques susceptibles d'affecter la biodiversité

Éviter tout dépôt de déchets ou matériaux de quelque nature que ce soit

Utiliser seulement des huiles biodégradables

S'efforcer sur la présence d'espèces d'intérêt communautaire, et de façon plus générale sur la présence d'espèces d'intérêt patrimonial

Présentation et validation de la Charte

Site Natura 2000 "Hautes Garrigues du Montpelliérais"

Bois à caractère patrimonial (BCH)

Bois à caractère patrimonial (BCH)

Bois à caractère patrimonial (BCH)

Bois à caractère patrimonial (BCH)

Présentation et validation de la Charte

Conserver le milieu (ne pas effectuer de retournement, mise en culture, désherbage chimique...)

Ne pas effectuer de nouveaux boisements

Ne pas réaliser de désherbage chimique de la végétation, sauf pour l'entretien des clôtures qui ne sont pas situées à proximité des cours d'eau

Planter des essences locales variées et adaptées aux conditions pédologiques et climatiques en cas de création de nouvelles haies et de plantation d'arbres isolés

Privilégier une fauche tardive

Pratiquer un épandage à vitesse réduite, si possible du centre vers l'extérieur

Raisonnez l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bétail et préférez des traitements biologiques

Conserver des arbres à cavités, morts ou sénescents, ainsi que les éléments favorables à la biodiversité (trous, points d'eau, haies) sous réserve que cela ne présente pas de risque d'un point de vue sanitaire ou en termes de sécurité publique

Présentation et validation de la Charte

Stocker le bois exploité sur des aires de dépôts adaptées hors des milieux fragiles (habitats humides...)

Ne pas utiliser pesticides et herbicides dans les ripisylves et habitats d'intérêt communautaire, sauf accord de la DDTM

Ne pas réaliser de plantations dans les milieux ouverts intra-forestiers : pelouses, landes...

Laisser du bois mort au sol ainsi que des souches en décomposition et conserver sur pied des arbres morts, à cavités ou surannés sans valeur économique, sous réserve qu'ils ne présentent pas de risques d'un point de vue sanitaire ou en terme de sécurité publique

Gérer, dans un délai de trois ans, sa forêt conformément à un document de gestion entraînant une garantie ou préemption de garantie de gestion durable au sens de l'article L124-3 du code forestier et mettre en cohérence avec le Docob tout document de gestion forestière en cours de validité. En l'absence de plan de gestion forestière, prendre contact avec la CRPF

Rapport d'activité – Hautes Garrigues du Montpelliéraines 2013/2014

Présentation et validation de la Charte

RECOMMANDATIONS F O R E S T I E R E S	Conserver des arbres à cavités, morts ou sénescents, aux jeunes peuplements en respectant les mesures de sécurité.
	Favoriser le mélange des essences forestières
	Préférer des essences locales dans le cadre de projets de plantation
	Optimiser l'exploitation et le débordage pour qu'ils ne dégradent pas le milieu.
	Privilégier l'absence d'intervention sur les peuplements forestiers matures.

Présentation et validation de la Charte

ENGAGEMENTS M I L I E U	Ne pas bloquer hermétiquement l'entrée des grottes ou autres failles situées sur les falaises et escarpements rocheux (privilégier des équipements permettant le passage des chauves-souris)
	Préserver les milieux rocheux présentant des enjeux pour les espèces animales et végétales patrimoniales
	Conventionner les falaises déjà équipées en voies d'escalade et informer de l'existence de l'obligation de réaliser une évaluation des incidences pour toute création de nouvelles voies d'escalade. (au lieu de « éviter l'ouverture de nouvelles voies pour l'escalade »)
	Limiter au maximum la fréquentation de ces milieux
	Éviter la création de nouveaux sentiers, de nouvelles pistes et voies d'escalade sur les milieux rocheux

Présentation et validation de la Charte

ENGAGEMENTS H U M I D E S	Ne pas modifier artificiellement le fonctionnement hydrique
	Ne pas stocker, brûler et broyer les produits de coupe sur les zones humides
	Encourager l'entretien par le pâturage extensif, la fauche ou le broyage (export des matériaux)
	Privilégier une fauche tardive
	Limiter au maximum l'utilisation de fertilisants ou de produits phytosanitaires

Présentation et validation de la Charte

ENGAGEMENTS A C T I V I T E S	Avertir la structure animatrice concernant les projets de manifestations sportives ou de loisirs prévus
	Informar et sensibiliser les pratiquants, adhérents ou clients aux espèces protégées, enjeux, impacts potentiels, bonnes pratiques à mettre en œuvre et actualités du site
	Pratiquer des activités de nature pouvant générer des perturbations sur des sites de nidification en dehors des périodes sensibles pour les espèces inscrites à la directive européenne (périodes et lieux signalés à la signature de la charte)
	Assurer un rôle de sentinelle du bon état des milieux et de la faune sauvage et faire remonter les informations utiles à l'animateur
	Créer des balisages temporaires et réversibles pour toutes manifestations sportives ou de loisirs et veiller à déséquiper le site rapidement à l'issue de la manifestation

Présentation et validation de la Charte

RECOMMANDATIONS A C T I V I T E S	Avertir la structure animatrice sur les éventuels aménagements (projet personnel ou qui lui serait soumis par une association)
	Préserver la qualité de la faune sauvage en ne cherchant pas à approcher des oiseaux inscrits à la directive européenne
	Respecter les aménagements et la signalétique du site mise en place par les gestionnaires
	Élaborer et localiser les sentiers d'accès et les zones de fuîtes sur une carte mise à la disposition des usagers et/ou matérialiser ces zones sur le site
	Signaler à la structure animatrice la présence d'espèces remarquables
	Respecter la qualité des eaux
	Ramener ses déchets avec soi et ne pas faire de feu

Présentation et validation de la Charte

ENGAGEMENTS C H A S S E	Ralcher immédiatement les espèces protégées lors des opérations de piégeage
	Être vigilant à la qualité des conditions d'élevage, à la provenance des gibiers utilisés et à la souche de l'espèce (autochtone et adaptée au territoire) lors des actions de repeuplement en gibier
	Ramasser les douilles de cartouches vides
	S'efforcer d'être ambassadeur de la chasse par des comportements et pratiques respectueuses, selon les principes de la Charte de la chasse durable
	Favoriser la biodiversité en implantant des cultures fonctionnelles à base de mélange (graminées, légumineuses...) (Favoriser l'existence et des chasseurs dans des activités de piégeage) → Supprimé
	Faciliter la circulation motorisée des chasseurs en privilégiant le cow-tourage

Présentation et validation de la Charte

ENGAGEMENTS RECOMMANDATIONS	S P O R T A É R I E N	Créer uniquement de nouvelles voies aériennes dans le cadre d'un conventionnement avec la FFME et les services des collectivités (CC, CG34...) intégrant les enjeux environnementaux
		Initier les démarches pour le conventionnement des voies existantes
		Adapter le nombre de pratiquants et la période de pratique aux enjeux du site
		Arrêter les voies avant le sommet de la falaise

Présentation et validation de la Charte

ENGAGEMENTS RECOMMANDATIONS	S P O R T A É R I E N	Respecter les zones de nidification lors de la pratique du vol (périodes, altitudes et zones signalées lors de la signature de la charte)
		Respecter les zones de décollage prévues à cet effet
		Effectuer l'entretien des moteurs au niveau des installations de maintenance
		Eviter les zones à fortes valeurs patrimoniales et/ou sensibles à l'érosion pour avertis

Présentation et validation de la Charte

ENGAGEMENTS RECOMMANDATIONS	R E S T O U R N E M E N T	Faire du camping ou bivouaquer sur les sites prévus à cet effet
		Garder les chiens en laisse et les empêcher de perturber la faune sauvage
		Rester sur les sentiers et pistes
		Limiter au maximum la dégradation physique des sentiers et postes avertis

Présentation et validation de la Charte

Validation de la Charte

Proposition de modification du périmètre

Diagnostic écologique (validation décembre 2012, Copil n°3) :
« Cette extension se justifie par la représentation des habitats de garrigues encore peu boisées et l'importance de leur gestion pour les populations des espèces de passereaux prioritaires et comme site d'alimentation de la plupart des rapaces de l'Annexe I. Les habitats d'oiseaux de cette proposition d'extension sont en continuité avec ceux du tracé actuel de la ZPS et peuvent concerner le domaine vital de 2 couples d'Aigles de Bonelli ».

→ 1 822 hectares en plus
soit 4 % du site

Proposition de modification du périmètre



Proposition de modification du périmètre

Validation de la proposition de modification du périmètre pour lancement de la consultation

Modification du règlement intérieur du Copil

Règlement intérieur du Copil a été validé lors de sa 2^{ème} réunion en novembre 2011

→ Chapitre III : Fonctionnement du Comité de pilotage
Article 5 : L'ordre du jour et les convocations

« La structure porteuse organise avant chaque comité de pilotage une réunion préparatoire entre le Président du Comité de pilotage, la structure porteuse, les communes, les communautés de communes concernées et les services de l'Etat »

Modification du règlement intérieur du Copil

Le 9 septembre le préCopil s'est réuni.

→ Chapitre III : Fonctionnement du Comité de pilotage
Article 5 : L'ordre du jour et les convocations

« La structure porteuse organise avant chaque comité de pilotage un comité technique entre le Président du Comité de pilotage, la structure porteuse, un représentant des EPCI concernés, du Conseil Général, du conseil Régional, des services de l'Etat et de toute personne souhaitant participer utilement à ce Cotech. »

Modification du règlement intérieur du Copil

Validation de la modification du règlement intérieur du Copil

Désignation de l'animateur et élection du président du Copil

→ Election du président du Copil

→ Désignation de la structure animatrice



Désignation de l'animateur et élection du président du Copil

Programme de l'animation : Année 1

Mise en œuvre des processus de contractualisation

- Rédaction du plan agro-environnemental
- Promotion de la charte

Mise à jour et veille environnementale

- Accompagnement de la procédure d'extension du site
- Veille environnementale
- Collecte données naturalistes




Désignation de l'animateur et élection du président du Copil

Programme de l'animation : Année 1

Mise en œuvre des actions d'information, communication et sensibilisation du Docob

- 2 réunions publiques
- 3 groupes de travail (foncier, APN et élevage)
- Collaboration pour une étude sur les lignes électriques (animation)
- Communication : Internet, communiqué de presse...
- Présence et sensibilisation de terrain



Merci de votre attention




Collège des élus : 54 votants

<ul style="list-style-type: none"> • M. le Président du Conseil Régional • M. le Président du Conseil Général • Mairie et MM. les Présidents de CC Cévennes Garrigues et numénoises Grand Pic Saint-Loup Collesoir-Larzac Pays de Lanté Vallée de l'Hérault • M. le Président de la CA de Montpellier • MM le Président du Syndicat Mixte Des eaux et Assainissement région Pic St-Loup Hydro-agence du bassin du Lez Bassin du Lez Bassin du Beau Hérault Bassin de l'Or Garrigues-Carnegie Masseil Montclair Pays Regional Cévennes Viridole Scot Pic St-Loup – Haute Vallée de l'Hérault 	<ul style="list-style-type: none"> • Mmes et MM. le Maire de : Arzans Arbouas Angelières Assas Brissac Buzignargues Causse de la Selle Cazevèlle Ferrières Les Verrières Ferrières Gohargues Garrigues Guzargues La Gladiou Les Matelles Max de Landres Montaut Montpeyroux Notre Dame de Landres Pogariottes de Buèges Pouéchanon Rouet St André de Buèges St Bazille de Montmel Ste Croix du Quercillargues St Guilhem le Déroul St Jean de Buèges St Jean de Cuculès St Jean de Pés St Martin de Landres St Mathieu de Tréziers St Privat Tréstan Arcaquaires Vellaurès Vols en Laval Vols le Fort
--	---

5-Veille environnementale

Annexe 12 : Fiche de synthèse du site

**FICHE DE SYNTHÈSE DU SITE NATURA 2000
HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIÉRAIS
FR9112004**

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9112004>

Site ZPS FR9112004

Date de désignation : 29 octobre 2003

Département : Hérault

Surface du site: 45 646 hectares

Opérateur du site : Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

Le docob a été validé par la Copil le 23 septembre 2013 et approuvé par arrêté préfectoral le 02 décembre 2013.

1. DESCRIPTION DU SITE

Le site Natura 2000 des Hautes Garrigues du Montpelliérais se situe dans la région Languedoc-Roussillon, département de l'Hérault, au Nord de Montpellier. Le site, plus grand du département, s'étend sur près de 45 000 hectares, 20 kilomètres du Nord au Sud et près de 50 kilomètres d'Ouest en Est.

Les Hautes Garrigues du Montpelliérais se répartissent sur un territoire de collines calcaires : massif de la Séranne, Causse de la Selle, Massif du Pic Saint-Loup et de l'Hortus, collines de la Suque et Puech des Mourgues. Le Mont Saint-Baudille (848 m) ou le Pic Saint-Loup (658 m) se situent à seulement 40 kilomètres pour l'un et 30 pour l'autre, de la mer à vol d'oiseau : les paysages sont donc marqués par de fortes pentes au pied desquelles s'encaissent différents cours d'eau, comme l'Hérault et la Buèges.

Ce sont 37 communes qui sont concernées par les Hautes Garrigues du Montpelliérais et 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

21 communes, sur les 37, ont plus de la moitié de leur territoire inscrit à Natura 2000 dans le cadre du site des Hautes Garrigues du Montpelliérais et seulement 5 en ont moins de 25 %.

Rapport d'activité – Hautes Garrigues du Montpelliérais 2013/2014

La configuration de la ZPS, offrant des linéaires de falaises importants jouxtés à une mosaïque de milieux ouverts, est très propice à l'installation des grands rapaces rupestres ayant justifié la désignation de la ZPS tels que l'Aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*), l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), ou encore le Grand-Duc d'Europe (*Bubo bubo*). En effet, les affleurements calcaires érodés servent de support à la nidification, tandis que les milieux ouverts environnants sont des habitats favorables aux espèces proies, et constituent ainsi de vastes territoires de chasse pour ces grands prédateurs.

Avec seulement 30 couples cantonnés en 2010 à l'échelle nationale, l'Aigle de Bonelli représente un enjeu majeur au sein de la ZPS qui abrite 30% des effectifs régionaux. Un quatrième site de nidification présent dans ce territoire a été abandonné en 1995. Chacun de ces sites fait l'objet d'un arrêté de protection de biotope.

Les falaises de la ZPS sont également fréquentées par le Crave à bec rouge (*Pyrrhocorax pyrrhocorax*). Arboricole, le Vautour moine (*Aegypius monachus*) s'est également reproduit dans la ZPS en 2011 ; d'autres vautours tels que le Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*), ou le Vautour fauve (*Gyps fulvus*) sont fréquemment observés dans la ZPS.

Les anciens parcours ont laissé place, depuis plus d'une centaine d'année à des massifs denses de chênes verts et dans une moindre mesure des peuplements de Pin noir, Pin d'Alep et Pins de Salzmann (nord des Monts de St Guilhem, plateau de Puechabon à Saint Martin de Londres), reléguant les espaces favorables à l'avifaune patrimoniale (notamment passereaux des milieux ouverts) aux marges de la ZPS (sud des Monts de St Guilhem, les Lavagnes, zones cultivées du bassin de Saint Martin de Londres et de la plaine à l'Est de la ZPS).

Outre les espèces rupestres, le site abrite une grande variété d'espèces d'oiseaux, pour certaines inféodées aux milieux semi-naturels, pouvant être maintenus ouverts de façon volontaire ou non (Busard cendré (*Circus pygargus*)), Circaète Jean le Blanc (*Circaetus gallicus*), Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*), Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), Pipit rousseline (*Anthus campestris*), Pies-grièches (*Lanius ssp.*), et pour d'autres liées à la présence de mosaïques agricoles mêlant vignobles, friches, prairies, pelouses, etc (Œdicnème criard (*Burhinus oediconemus*), Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*), Alouette lulu (*Lullula arborea*)).

Enfin, les rivières présentes accueillent dans les hautes frondaisons le Milan noir (*Milvus migrans*), et sur les berges, le Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*).

Rapport d'activité – Hautes Garrigues du Montpelliérais 2013/2014



Site Natura 2000 : Hautes Garrigues du Montpelliérais

Source SCAN100, IGN 2010, DREAL LR
Réalisation CCGPSL, février 2013

2. ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTES (PAR ORDRE DECROISSANT DE NIVEAU D'ENJEU)

Les 20 espèces d'intérêt communautaire sont présentées par niveau d'enjeu décroissant sur le site.

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Effectif (nombre de couples)	Etat de conservation		Menaces principales
			Population	Habitat d'espèces	
Aigle de Bonelli (<i>Hieraaetus fasciatus</i>)	A093	3	Défavorable	Défavorable	Fermeture des milieux Dérangements sur site de nidification Risque de collision et électrocution
Vautour moine (<i>Aegypius monachus</i>)	A 079	0 - 1	Bon	Défavorable	Dérangements sur site de nidification Risque de collision et électrocution Modification des pratiques pastorales
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	A224	1 100 - 2200	Bon	Bon	Fermeture des milieux
Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>)	A379	300 - 600	Défavorable	Défavorable	Disparition d'une mosaïque agricole Fermeture des milieux
Circaète Jean le Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	A080	26 - 50	Bon	Moyen	Fermeture des milieux Dérangements sur site de nidification Risque de collision et électrocution
Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)	A302	850 - 1 750	Défavorable	Défavorable	Fermeture des milieux
Grand-Duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)	A215	12 - 16	Bon	Moyen	Fermeture des milieux Risque de collision et électrocution
Outarde canepetière (<i>Tetrax tetrax</i>)	A128	0 - 2	Moyen	Moyen	Fermeture des milieux
Rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>)	A231	35 - 55	Bon	Bon	Disparition d'une mosaïque agricole Disparition des alignements de grands arbres et boisements isolés
Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>)	A091	1	Bon	Bon	Dérangements sur site de nidification Risque de collision et électrocution
Crave à bec rouge (<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>)	A346	2 - 4	Défavorable	Défavorable	Disparition des pelouses à proximité des sites de nidifications
Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	A255	100 - 400	Défavorable	Défavorable	Fermeture des milieux
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	A246	650 - 1 000	Bon	Bon	Disparition d'une mosaïque agricole Fermeture des milieux
Busard cendré (<i>Circus pygarcus</i>)	A084	8 - 16	Défavorable	Défavorable	Fermeture des milieux
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	A103	4 - 6	Bon	Moyen	Aucune menace particulière

Rapport d'activité – Hautes Garrigues du Montpelliérais
2013/2014

Oedicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>)	A133	0 - 10	Moyen	Moyen	Diminution des secteurs viticoles
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	A072	8 - 15	Bon	Moyen	Fermeture des milieux Gestion forestière accrue
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	A073	12 - 20	Défavorable	Moyen	Dérangements sur site de nidification Risque de collision et électrocution
Martin pêcheur (<i>Alcedo atthis</i>)	A229	4 - 7	Moyen	Moyen	Pollution des cours d'eau Crues détruisant les nids
Pie grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	A338	< 10	Défavorable	Défavorable	Disparition d'une mosaïque agricole Fermeture des milieux

3. PRINCIPAUX OBJECTIFS DU SITE :

Habitat ou espèce visés	Objectifs principaux	Exemple de mesures de gestion
Aigle de Bonelli, Outarde canepetière, Vautour moine, Aigle royal, Circaète Jean-Le-Blanc, Grand-Duc d'Europe, Bondrée apivore, Busard cendré, Milan noir...	Améliorer les conditions de vie des espèces d'oiseaux et réduire les pertes d'individus (ESP)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduire les causes de mortalité des oiseaux ou de leurs proies ✓ Préserver les zones de nidification et améliorer leur nombre et leur qualité ✓ Créer et entretenir des aménagements visant à augmenter les disponibilités alimentaires pour les oiseaux ✓ Encourager les pratiques agricoles et pastorales respectueuses des ressources alimentaires des oiseaux
Aigle de Bonelli, Outarde canepetière, Vautour moine, Grand-Duc d'Europe, Oedicnème criard, Engoulevent d'Europe, Rollier d'Europe, Pipit rousseline, Crave à bec rouge, Bruant ortolan, Alouette Lulu, Milan noir, Busard cendré, Pie-grièche écorcheur...	Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés (OUV)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gérer les milieux ouverts ✓ Restaurer des milieux en voie de fermeture et maintenir l'ouverture
Aigle de Bonelli, Outarde canepetière, Circaète Jean-Le-Blanc, Aigle royal, Grand-Duc d'Europe, Oedicnème criard, Engoulevent d'Europe, Rollier d'Europe, Pipit rousseline, Crave à bec rouge, Bruant ortolan...	Limiter la perte des habitats et maintenir en bon état les milieux favorables aux espèces d'oiseaux en tant que zones d'alimentation et/ou de reproduction (HAB)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préserver la mosaïque paysagère ✓ Préserver les milieux forestiers favorables à l'avifaune
Toutes les espèces du site	Informier, communiquer et sensibiliser sur les enjeux du site (COM)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Porter à connaissance, sensibiliser et former ✓ Animer des réunions et assurer une présence de terrain ✓ Mettre en place des outils de communication
	Améliorer les connaissances sur le	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Acquérir des connaissances complémentaires sur les espèces du site

Rapport d'activité – Hautes Garrigues du Montpelliérais
2013/2014

	site et les espèces concernées (ETUD)	✓ - Acquérir des connaissances complémentaires sur le site
	Animer et mettre en œuvre le Docob (ANIM)	✓ Mettre en œuvre les mesures contractuelles et chartes Natura 2000 ✓ Evaluer et effectuer la mise à jour du Docob

4. POUR EN SAVOIR PLUS :

Contact :

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

25, Allée de l'Espérance

34270 Saint-Mathieu-de-Trévières

Tel : 04 67 55 17 00

natura2000 @ccgpsl.fr – grandpicsaintloup@ccgpsl.fr

Sources d'information :

Site du MEDDTL: www.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DREAL LR : www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DDTM : <http://www.herault.equipement.gouv.fr/>

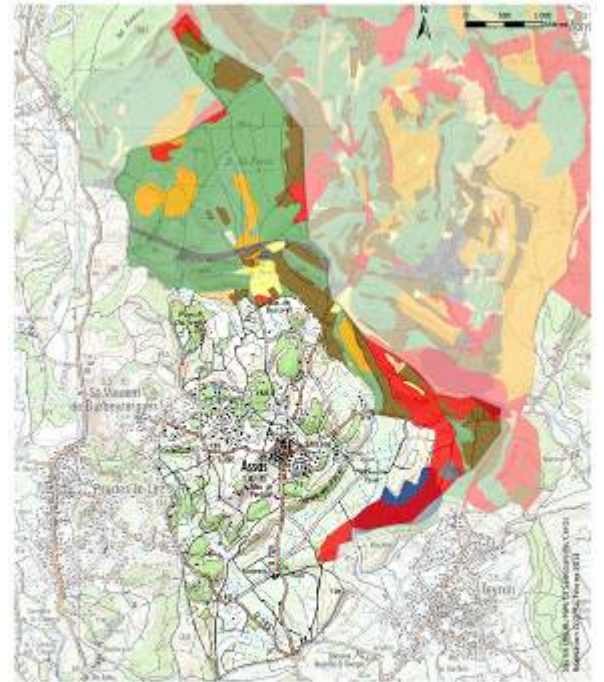
Site de l'opérateur : <http://www.cc-grandpicsaintloup.fr>

Annexe 13 : Cartes transmises dans le cadre des Evaluations des incidences

Cartes transmises à l'ONF



- Ecrin Essart ortolan et Engoulement d'Europe : fructifère, bois et forêt
- Ecrin Roller d'Europe : alignement d'arbres, bosquets
- Ecrin Alouette lulu : lande, fructifère



- Zone ouverte : à entretien
- Zone en voie de fermeture : petite ouverture et entretien
- Zone en voie de fermeture : ouverture et entretien
- Zone fermée : ouverture importante et entretien
- Culture
- Bois
- Zone urbaine
- Zone de contrôle rapide : éviter d'effectuer des travaux entre mai et juillet



- Ecrin Pail traversière : pelouses, coupes, verges, bécasse en forêt
- Ecrin Engoulement d'Europe et Essart ortolan : fructifère, bois et forêt
- Ecrin Pie grise : lande, fructifère, pelouses, alignements d'arbres, bosquets, cultures
- Ecrin Alouette lulu : lande, fructifère



- Zone de contrôle rapide : éviter de faire des travaux de janvier à juillet
- Zone de contrôle de gestion : éviter de faire des travaux de mars à septembre

Rapport d'activité – Hautes Garrigues du Montpelliérains 2013/2014

Annexe 15 : Présentation pour Commission agricole du 17/11/2014

NATURA 2000 – PRÉSENTATION ACTIONS 2014/2015
Rappels organisation N2000

2 directives européennes : en 2006 la France a transmis au réseau de sites N2000 à l'UE

En France : Article L434 du Code de l'Environnement ; démarche volontaire et contractuelle

2014-2015

- Rédaction d'un plan de gestion, le document d'objectifs ou Docob
- Ce lien avec le comité de pilotage, dirigé par le Préfet, qui encadre la démarche

Travail mené entre 2010 et 2012 par la CCGPS

2015-2016

- Actualisation du Docob, ou il y a gestion de territoire
- Passer des contrats révisés pour préserver les habitats et espèces
- Sensibiliser aux bonnes pratiques
- Informer de la réglementation et porter à connaissance dans le cadre de l'évaluation des incidences N2000

Travail mené depuis 2012 par la CCGPS

Commission agricole – lundi 17 novembre 2014

NATURA 2000 – PRÉSENTATION ACTIONS 2014/2015
Rappels organisation N2000

L'actualisation d'un Docob N2000 :

Caractéristiques :

- propose des contrats pour préserver les habitats et espèces
- permet de développer les connaissances du territoire en terme de biodiversité
- peut ainsi répondre aux questions liées à l'évaluation des incidences N2000
- sera entériné par un contrat pour améliorer la biodiversité, pas de connaissances sur les enjeux N2000 mais maintien de l'obligation de répondre aux finalités des incidences N2000

Une collectivité territoriale signe le Docob (Article R414-5 de Code de l'Environnement) ;

Une convention est signée avec l'Etat (Article L414-3 du Code de l'Environnement)

Commission agricole – lundi 17 novembre 2014

NATURA 2000 – PRÉSENTATION ACTIONS 2014/2015
Rappels organisation N2000

Pourquoi la CCGPS anime les docob N2000 ?

- Compléter le règlement de la CCGPS ; Prévoir les et être en valeur de l'environnement
- Docob est un outil de gestion du territoire qui a été approuvé par le Préfet (après validation de l'Etat)

Site N2000 Pic Saint-Loup :
CCGPS partie contractuelle lors du Copil de septembre 2012, convention signée avec l'Etat en décembre 2012 pour 3 ans

Site N2000 Hautes Garrigues du Montpelliérains :
CCGPS partie contractuelle lors du Copil de septembre 2013, convention signée avec l'Etat en février 2014 pour 3 ans

Commission agricole – lundi 17 novembre 2014

NATURA 2000 – PRÉSENTATION ACTIONS 2014/2015
Bilan des actions 2014

Situation 2014 :

- nouvelles programmations financières des fonds européens (période 2014-2020)
- Pression accrue d'animation du site « Hautes Garrigues »
- Elections municipales

→ Nécessité d'un travail important d'intégration de cette nouvelle programmation dans les actions qui sont définies au Docob

→ Besoin de chercher des volontaires pour contractualiser les actions

→ Besoin de présenter N2000 aux nouveaux élus

Commission agricole – lundi 17 novembre 2014

NATURA 2000 – PRÉSENTATION ACTIONS 2014/2015
Bilan des actions 2014

Pic Saint-Loup sur 50 jours
Nombre de jours dédiés du 1^{er} janvier au 31 novembre

Hautes Garrigues sur 135 jours
Nombre de jours dédiés du 1^{er} janvier au 31 novembre

Legend:

- Incidences écologiques (projets Natura 2000)
- Incidences agricoles (projets N2000)
- Incidences sociales (projets N2000)
- Incidences économiques (projets N2000)
- Incidences culturelles (projets N2000)
- Incidences éducatives (projets N2000)
- Incidences sportives (projets N2000)
- Incidences artistiques (projets N2000)
- Incidences patrimoniales (projets N2000)
- Incidences scientifiques (projets N2000)
- Incidences techniques (projets N2000)
- Incidences administratives (projets N2000)
- Incidences juridiques (projets N2000)
- Incidences politiques (projets N2000)
- Incidences médiatiques (projets N2000)
- Incidences éditoriales (projets N2000)
- Incidences audiovisuelles (projets N2000)
- Incidences cinématographiques (projets N2000)
- Incidences théâtrales (projets N2000)
- Incidences musicales (projets N2000)
- Incidences littéraires (projets N2000)
- Incidences artistiques (projets N2000)
- Incidences culturelles (projets N2000)
- Incidences éducatives (projets N2000)
- Incidences sportives (projets N2000)
- Incidences économiques (projets N2000)
- Incidences sociales (projets N2000)
- Incidences agricoles (projets N2000)
- Incidences écologiques (projets N2000)

Commission agricole – lundi 17 novembre 2014

NATURA 2000 – PRÉSENTATION ACTIONS 2014/2015
Bilan des actions 2014

Actions 2014 sur Pic Saint-Loup :

- Suivi des 3 contrats signés avec les agriculteurs
- Elaboration du dossier et concertation pour fermeture de la grotte de l'Hortus

Actions 2014 sur Hautes Garrigues du Montpelliérains :

- Elaboration dossier étude Algès
- Concertation « placettes alimentation »
- Réalisation dossier consultation pour extension du site

Actions 2014 sur les deux sites :

- Sensibilisation des nouveaux élus
- Fusion des chartes N2000 de bonnes pratiques pour APN et chasse
- Intégration nouvelle programmation financière aux enjeux des Docob
- Information Evaluation des incidences N2000
- Communication sites internet de la CCGPS

Commission agricole – lundi 17 novembre 2014

NATURA 2000 – PRÉSENTATION ACTIONS 2014/2015
Actions prévues en 2015

Actions 2015 sur les deux sites :

Réalisées par poste chargé de mission N2000

- Signature de chartes de bonnes pratiques avec les comités départementaux d'APN
- Signature de chartes de bonnes pratiques avec les sociétés communales de chasse
- Sensibilisation des scolaires
- Mise à jour des Docob
- Information Evaluation des incidences N2000
- Réalisation d'un site internet propre aux sites N2000 animés par la CCGPS

Actions prévues si autre subvention attribuée sur les deux sites :

- Diffusion et distribution d'une lettre d'information N2000

Commission agricole – lundi 17 novembre 2014

NATURA 2000 – PRÉSENTATION ACTIONS 2014/2015
Actions prévues en 2015

Actions 2015 sur site Pic Saint-Loup :

Réalisées par poste chargé de mission N2000 ou subvention déjà accordée ou en cours

- Fermeture de la Grotte de l'Hortus

Actions prévues si autre subvention attribuée sur les deux sites :

- Signature de 5 contrats avec agriculteurs (correspondant aux anciens contrats ; travail en concertation avec CA34 chef de file du projet agro-environnemental climatique)
- Suivi des chèvres couillés de l'Hortus

Commission agricole – lundi 17 novembre 2014

NATURA 2000 – PRÉSENTATION ACTIONS 2014/2015
Actions prévues en 2015

Actions 2015 sur site Hautes Garrigues du Montpelliérains :

Réalisées par poste chargé de mission N2000 ou subvention déjà accordée ou en cours

- Etude avec équipement en balises GPS de 4 Algès du Site

Actions prévues si autre subvention attribuée sur les deux sites :

- Signature de 8 contrats avec agriculteurs (nouveau contrats ; travail en concertation avec CA34 chef de file du projet agro-environnemental climatique et la CCVH animatrice du site des Garrigues de l'Hérault)
- Etude diagnostic ligne électrique (stagiaire)
- 2 Combats ouverts du milieu avec sociétés de chasse

Commission agricole – lundi 17 novembre 2014

Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
Hôtel de la communauté
25 Allée de l'Espérance
34270 MONTPELLIER